



HAL
open science

Sobriété environnementale et évaluation du risque écologique soutenable

Emmanuel Okamba

► **To cite this version:**

Emmanuel Okamba. Sobriété environnementale et évaluation du risque écologique soutenable. 2022.
hal-03678441v1

HAL Id: hal-03678441

<https://hal.science/hal-03678441v1>

Preprint submitted on 25 May 2022 (v1), last revised 2 Oct 2022 (v3)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Sobriété environnementale et évaluation du risque écologique soutenable

Emmanuel OKAMBA

Maître de Conférences HDR en Sciences de Gestion

UFR Sciences Economiques et Gestion

Laboratoire Institut de Recherche en Gestion

Université de Paris Est, Marne La Vallée

okamba@univ-mlv.fr

Résumé

Dans le cadre des stratégies de développement durable des organisations, l'évaluation de la dimension éthique du développement économique, conduit à mesurer leur responsabilité environnementale à partir des « empreintes » ou des coûts liés à la pression qu'elles exercent sur l'environnement pour satisfaire l'offre et la demande des ressources rares renouvelables. Le risque écologique soutenable représente le montant de cette pression nécessaire pour créer de la valeur dans le cadre de la sobriété environnementale. Deux profils de développement s'en dégagent. Le pays à forte responsabilité écologique ayant des avoirs de réserves de ressources renouvelables produisant une faible valeur et le pays à faible responsabilité écologique vivant à crédit de ressources renouvelables produisant une forte valeur grâce aux importations des ressources. La constitution des stocks de ressources renouvelables par la photosynthèse artificielle améliore la sobriété environnementale et permet de réaliser une valeur durable.

Mots de passe

Sobriété environnementale, risque écologique soutenable, empreinte carbone, empreinte écologique, biocapacité.

Abstract

Within the framework of organizations' sustainable development strategies, the evaluation of the ethical dimension of economic development leads to measuring their environmental responsibility based on the "footprints" or costs linked to the pressure they exert on the environment to meet the supply and demand of renewable scarce resources. The sustainable ecological risk represents the amount of this pressure necessary to create value within the framework of environmental sobriety. Two development profiles emerge. The country with reserve assets of renewable resources producing a low value and the countries living on credit of renewable resources producing a high value thanks to the imports of the resources. The building up of stocks of renewable resources through artificial photosynthesis makes it possible to realize sustainable value.

Introduction

Dans le cadre des stratégies de développement durable des organisations, l'évaluation de la dimension éthique du développement économique, a conduit à mesurer la responsabilité environnementale des organisations à partir des « empreintes » ou des coûts des pressions qu'elles exercent sur l'environnement pour satisfaire l'offre et la demande des ressources rares écologiques. Le risque écologique qui en résulte, est soutenable lorsqu'il est substantiel à la création de la valeur durable. Il désigne alors l'empreinte écologique qui génère de la richesse durable sans compromettre les ressources naturelles renouvelables.

Le triptyque des accords multilatéraux sur l'environnement issu du Sommet de Rio de 1992 englobe : la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et la Convention des Nations unies sur la Diversité Biologique, adopté à Paris en 1994 et ratifié par 196 États, réunit périodiquement, ces pays en trois Conférences des Parties (Cop) distinctes pour prendre des mesures nécessaires à la maîtrise des coûts des activités humaines dans ces trois composantes écologiques: désertification, changement climatique et destruction des écosystèmes naturels.

Le risque climatique constitue la composante majeure de ces conférences, en ce sens que les risques du réchauffement de la terre touchent très rapidement l'humanité toute entière, alors que ceux liés à la Désertification et à destruction de la Diversité Biologique ne touchent que des zones spécifiques du globe. Le concept de sobriété environnementale qui se définit comme la maîtrise de l'empreinte carbone et de l'empreinte écologique pour un développement écologiquement compatible ou résilient, permet d'analyser en vue de maîtriser, l'interaction entre ces risques.

L'empreinte carbone mesure la sobriété énergétique qui montre le degré de maîtrise du risque climatique, alors que l'empreinte écologique mesure la sobriété écologique à travers le coût de l'épuisement des ressources rares de la planète lié à la Désertification et à la destruction des écosystèmes par les activités humaines. La première mesure est quantifiée en kilogrammes de dioxyde de carbone (CO₂) par la méthode cadastrale qui consiste à comptabiliser les directes émissions produites sur un territoire, sans tenir compte des exportations et importations. Progressivement, les émissions indirectes comme les pollutions indirectes liées au carburant des avions pour les vols internationaux ou celles des transports internationaux des bateaux ont été intégrées dans la mesure.

Quant à la deuxième mesure, elle comptabilise la pression exercée par les hommes envers les ressources naturelles renouvelables et les services écologiques fournis par la nature. Elle est fondée sur le nombre de surfaces terrestres bioproductives nécessaires, pour produire les biens et services et absorber les déchets qui en découlent dont le carbone est une composante essentielle. Elle s'affine d'année en année en intégrant plusieurs paramètres directs et indirects comme les empreintes des terres cultivées, des pâturages, des terrains bâtis, des pêches, des chasses et autres. D'après le rapport Planète vivante 2016 de WWF, l'empreinte carbone représente plus de la moitié de l'empreinte écologique de l'ensemble de l'humanité depuis 1966. Comment peut-on mesurer le risque écologique soutenable pour maîtriser la surconsommation des ressources naturelles rares nécessaires à la création des richesses?

Si comme le définit l'ONG *Global Footprint Network* (2021), le terme « empreinte carbone » désigne la quantité de carbone émise par une activité, une personne, un groupe ou une organisation, par sa consommation en énergie et en matières premières, la composante carbone de l'empreinte écologique traduit cette quantité en surface de forêt nécessaire pour séquestrer les émissions de dioxyde de carbone. Cette mesure permet de représenter la demande que les combustions de ressources fossiles exercent sur la planète. Elle aide à mieux analyser la pression humaine sur l'environnement, en partant de l'hypothèse écologique selon laquelle, la capacité de régénération de la terre est un facteur limitant pour l'économie humaine si elle continue à surexploiter la biocapacité ou le niveau de ressources que la biosphère est capable de renouveler.

Le solde ou la position des ressources écologiques renouvelables est alors la différence entre la biocapacité et l'empreinte écologique d'une organisation. Une organisation est dite « crédeur écologique » ou possédant une « réserve écologique », lorsque sa biocapacité est supérieure à son empreinte écologique. C'est la condition sine qua non de la durabilité. Une organisation est qualifiée de « débiteur écologique » ou ne possédant pas de « réserve écologique » si sa biocapacité est inférieure à son empreinte écologique. Dans ce cas, l'organisation n'est pas écologiquement durable. La soutenabilité du risque écologique consiste à résorber le déficit en ressources naturelles écologiques et à maintenir le niveau de consommation, en recourant momentanément à l'importation des ressources rares et à la liquidation des actifs écologiques tout en conservant la sobriété environnementale. Le système

devient écologiquement risqué ou non responsable, lorsque le déficit écologique s'installe de manière chronique. Une organisation est en situation d'équilibre écologique, lorsque sa biocapacité est égale à son empreinte écologique.

Après avoir présenté l'état de l'art du risque écologique soutenable, nous analyserons les données extraites de la base des données de *Global Footprint Network* (2021) de 188 pays entre 1961 et 2021, pour démontrer la pertinence de la mesure du risque écologique soutenable à travers l'interaction entre la sobriété énergétique et la sobriété écologique, avant de conclure.

I- État de l'art de la soutenabilité du risque écologique

La notion de risque écologique s'inspire de la théorie de la gestion stratégique des organisations d'après laquelle, les dirigeants peuvent accroître la valeur de leur entreprise en prenant en compte les conséquences environnementales, sociales et économiques de leurs activités, lorsqu'ils prennent des décisions (Freeman (1984)). Mais les dirigeants démembrent leur Responsabilité environnementale et cherchent graduellement, la couverture des risques de leurs actions pour assurer leur performance. Au plan éthique, il s'agit d'appliquer le concept de développement durable à l'entreprise pour satisfaire les besoins actuels du marché sans compromettre ceux de demain. Cette notion a été ensuite étendue à la Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'Entreprise (RSE) pour prendre en compte la dimension citoyenne des organisations. Elle conduit à chercher la compatibilité écologique de l'activité des organisations, en maintenant l'équilibre du climat et des écosystèmes. La notion de RSE devient alors globalisante (Igalens, Gond (2008)) en maintenant l'équilibre entre l'empreinte écologique et l'empreinte carbone. Elle s'appuie sur les travaux de Bowen (1953) qui incitent les organisations à intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques de l'État dans leurs activités et dans leurs interactions avec les parties prenantes sur une base volontariste. Mais, les pollueurs ne sont pas volontairement payeurs des dommages qu'ils causent sur l'environnement par leurs activités.

C'est pourquoi, pour résoudre la tension entre volontarisme et interventionnisme, les Conférences des 196 Parties (COP) signataires des Conventions-cadres des Nations Unies sur le changement climatique, la Désertification et la Biodiversité exigent la maîtrise du risque écologique soutenable, niveau du coût environnemental qui optimise l'interaction entre la sobriété énergétique et la sobriété écologique nécessaire pour assurer la création de la valeur dans les organisations.

II- La sobriété énergétique: la maîtrise de l'empreinte carbone

L'empreinte carbone d'une activité humaine est une mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'origine anthropique. Elle dépend des facteurs d'émission des intrants liés à cette activité et en particulier des facteurs d'émission associés aux sources d'énergie utilisées. La mesure des facteurs d'émissions des différentes sources d'énergie permet d'établir des bilans d'émissions et d'investir dans des équipements ou dans des procédés consommant moins de ressources énergétiques fossiles de manière à moins affecter le climat terrestre.

Le dernier rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), publié le 14 mars 2022, a souligné le manque de sobriété énergétique du modèle de développement à faible résilience environnementale adopté par les pays industrialisés depuis la révolution industrielle comme l'une des principales causes du réchauffement climatique, de la Désertification et du déséquilibre des écosystèmes de la planète. La sobriété énergétique qui a été élevée au rang de levier principal d'accélération de la lutte contre le dérèglement

climatique, consiste à produire et à consommer davantage des énergies renouvelables que des énergies fossiles pour éviter que ces dernières n'augmentent de 1,5°C, la température de la terre d'ici 2030, intensifient les phénomènes météorologiques extrêmes et accentuent la pauvreté, les inégalités et engendrent des maladies émergentes.

Par conséquent, pour l'humanité, *« il n'y a plus de place pour de nouveaux investissements dans les énergies polluantes comme le charbon, le pétrole et le gaz, et les émissions doivent être taxées et réduites de moitié au cours de la prochaine décennie. Il est temps que les nations industrialisées assument leur responsabilité face à l'état critique de la planète pour agir sur la demande en énergie et la consommation de biens et services, afin de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 40 à 70 % d'ici à 2050 »*. L'Europe, pour faire sa part, s'engage à réduire ses émissions de 55% à cette échéance. Mais, les émissions continuent d'augmenter et les politiques actuelles entraîneront un réchauffement de 2,7°C ou plus d'ici la fin du siècle.

Or, depuis la première Conférence des Parties (Cop) signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique de Berlin 1995, les 197 pays membres cherchent à atteindre la neutralité carbone, définie comme l'émission de la même quantité de carbone dans l'atmosphère que celle que la nature peut absorber. Le carbone, le plus important des GES, dont l'excès dans l'atmosphère détruit la couche d'ozone, augmente la température de la terre et menace la survie de l'humanité. En cause, les modes de vie et les habitudes de production et de consommation des énergies et des matières premières des pays industrialisés qui ne sont pas compatibles avec la neutralité carbone.

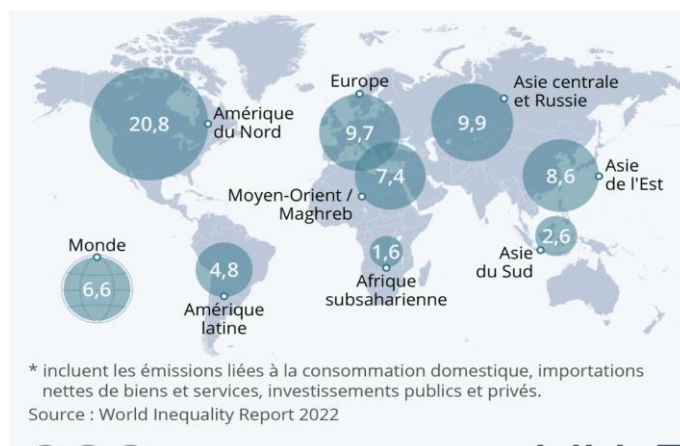
Stables jusqu'à la Révolution industrielle du 19^e siècle, les concentrations d'émissions des GES ont augmenté de 400 Parts Par Million (PPM), après avoir été sous la barre des 300 PPM depuis plus de 800 000 ans (GIEC (2013)). Cette évolution s'est traduite par l'augmentation de la température terrestre de 1°C. Durant cette dernière décennie, cette température a atteint 1,1°C et le seuil fatidique de 1,5 °C est prévu pour 2100, si l'humanité n'émettait pas 300 Gt de dioxyde de carbone (CO₂) par an contre les 439 Gt de CO₂ actuels par an. Le rythme actuel entrainera la température terrestre à 2,7°C à la fin de ce siècle. Depuis 1900, le niveau de la mer a augmenté de 20 cm et risque d'augmenter encore de 20 cm d'ici 2050. Entre 3,3 et 3,6 Mds de personnes sont exposées à des vulnérabilités liées aux changements climatiques.

Cependant, le bilan énergétique des activités humaines, en 2019, montre que l'homme consomme moins de 20% des énergies renouvelables ou non polluantes du total du mix énergétique mondial contre 80% des énergies fossiles ou carbonées (polluantes). Ces proportions varient selon le niveau du développement industriel des régions. Les régions fortement industrialisées ont une part des énergies renouvelables supérieure à 10%, alors que les régions sous industrialisées sont en dessous de ce seuil. En 2019, la consommation des énergies carbonées au Moyen Orient était de 98,8% du total du mix énergétique contre 1,2% d'énergie renouvelable, 91,3% contre 8,7% en Afrique, 89,5% contre 10,5% dans la CEI, 87,4% et 12,6% en Asie pacifique, 81,7% et 18,3% en Amérique du Nord, et 73,6% contre 26,4% en Europe.

La neutralité carbone nécessite l'inversion des proportions des énergies carbonées par rapport aux énergies renouvelables, pour atteindre un bilan énergétique responsable au moyen de l'équation énergétique: 30% d'énergies carbonées et 70% d'énergies renouvelables. Dans une tribune, Rouget (2020) notait que: *« La manière dont l'Afrique satisfera les besoins énergétiques croissants de sa population, jeune, en plein essor et de plus en plus urbaine, est cruciale pour l'avenir économique et énergétique du continent. De ce potentiel de développement bas carbone dépend aussi l'avenir du monde »*.

1) Le développement à faible sobriété énergétique comme responsable du réchauffement climatique: Les GES produits par l'homme captent, retiennent l'énergie solaire et limitent les mécanismes de la photosynthèse naturelle sur terre. Ils sont composés du CO₂ (52%), du méthane (42%), du protoxyde d'azote (4%) et d'autres gaz (2%). Leur contribution au réchauffement climatique est respectivement de: 65%, 17%, 6% et 12%. Selon l'AFP (2019), depuis 1790, ils ont augmenté respectivement de 147%, 259% et 123%. Le GIEC (2021) a estimé le budget carbone de l'humanité de 2900 Gt équivalent CO₂ dont 1900 ont déjà été consommés, et il ne reste plus que 1000 Gt équivalent CO₂ disponibles pour l'humanité. En 2015, l'empreinte carbone était de 4,372 t de CO₂ contre 6,6 t par habitant en 2019. En Afrique subsaharienne, cette moyenne est de 1,6 tonne, contre 9,7 t en Europe et 20,8 tonnes en Amérique du Nord (Schéma 1).

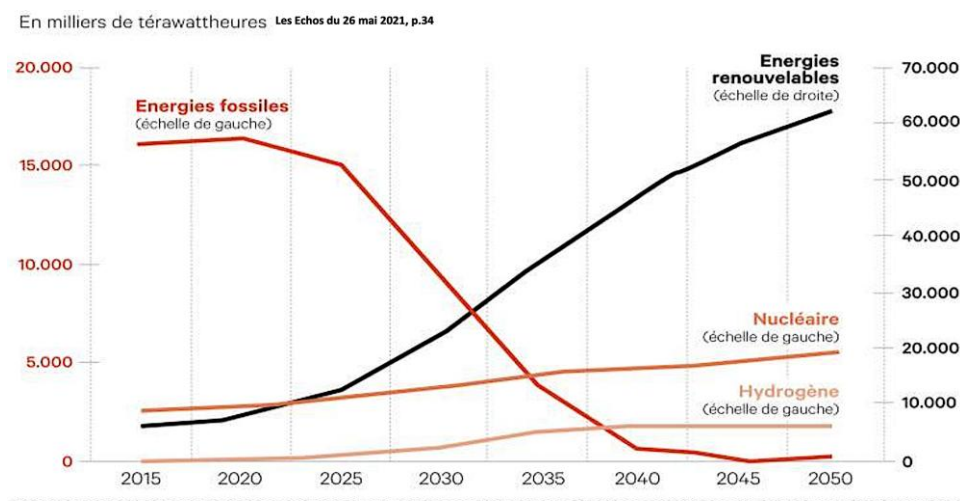
Schéma1: Empreinte carbone mondiale en 2019 (en Gt équivalents CO₂)



<https://fr.statista.com/infographie/26414/empreinte-ecologique-carbone-emissions-par-habitant-selon-region-du-monde/>

Le volume du carbone généré et régulé par la nature est de 771 Gt de CO₂ par an. Il provient à 55% des vapeurs d'eau, 28% du CO₂ et 17% des nuages. Le mix énergétique de l'homme y ajoute 439 Gt équivalent CO₂ par an dont 29% par ses procédés industriels, 23% résidentiel et tertiaire, 17% déforestation, 15% transports, 13% agriculture et 3% déchets et égouts. Le volume total du carbone généré par la nature et par l'homme est donc de 1210 Gt de CO₂ par an. L'homme est invité à neutraliser sa part de production de CO₂ en la détruisant lui-même pour ramener la température de la terre de 2 à 1,5°C d'ici 2030 et de 0°C en 2050 (Schéma 2).

Schéma 2 : Évolution du mix énergétique du monde de 2015 à 2050



2) Les potentialités du modèle à forte sobriété énergétique de l'Afrique: Entre 1890 et 2018, l'Afrique n'a émis que 36 Gt équivalent CO₂, soit environ 4% des GES du monde qui sont absorbés par la photosynthèse naturelle. D'après *Jeune Afrique* (2020), un consortium international de chercheurs a montré que les forêts tropicales humides d'Afrique absorbent chaque année, la même quantité de carbone que celle émise par l'utilisation de combustibles fossiles sur l'ensemble du continent dans les années 2010. Mais, la capacité de la forêt tropicale à absorber du dioxyde de carbone diminue à mesure que les températures augmentent avec la déforestation. Cette dernière est de l'ordre de 5%/an et représente 8% des émissions mondiales de CO₂.

Or, l'Afrique n'est pas à l'abri des conséquences du dérèglement climatique comme le relève la revue *Nature Ecology and Evolution* (avril 2018) pour qui, le continent africain a enregistré sur la période 2010-2016, un bilan net de carbone négatif (-0.10 PgC yr⁻¹). La majorité des pertes de carbone s'est produite dans les savanes arborées des régions semi-arides où, les pertes brutes annuelles représentent 5% du total des stocks de carbone disponible. Ces déficits qui restent faibles, montrent que l'Afrique n'est pas à l'abri du dérèglement climatique.

L'Afrique dispose d'un potentiel d'énergies renouvelables estimé à 1475 GW, soit près de dix fois la production totale d'électricité carbonée actuelle. Pour atteindre les Objectifs du Développement Durable en matière d'énergie, l'Afrique devra doubler sa capacité de production d'ici à 2030 et la multiplier par cinq d'ici à 2050. Mais, à peine 5 gigawatts (GW) d'énergie solaire photovoltaïque sont installés en Afrique, soit moins de 1 % du total mondial, alors que ce continent est doté de 40 % des ressources solaires globales.

Avec un déficit de financement des infrastructures électriques estimé entre 40 et 45 Mds \$ par an, l'Afrique est sous la pression d'une urbanisation rapide qu'accentue les 2 Mds d'habitants d'ici 2040, dont un demi-milliard de nouveaux urbains, avec une industrie en fort développement. Plus de la moitié de la population africaine, soient 600 millions d'habitants, n'ont pas accès à l'électricité en 2018 et environ 80 % des entreprises d'Afrique subsaharienne subissent des coupures fréquentes, entraînant des pertes économiques substantielles.

L'AIE (2019) propose un scénario à long terme intitulé « Africa Case » qui vise un développement inclusif et durable, la réduction significative des décès prématurés liés à la pollution ainsi que l'atteinte des objectifs d'accès universel à l'électricité et aux solutions de cuisson propre, en cohérence avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine, repose essentiellement sur l'énergie solaire. Le déploiement du photovoltaïque pour atteindre en moyenne 15 GW par an et 320 GW d'ici 2040, moyennant 120 Mds \$ par an, dotera le continent de plus de 70% d'énergie propre, avec moins de 3% d'émission de GES.

3) Les conditions de la généralisation du modèle résilient: La reproduction de ce modèle de neutralité carbone à l'échelle mondiale, nécessite la rupture du cycle infernal des GES, la maîtrise de la transition énergétique et l'investissement dans les économies renouvelables.

a) La rupture du cycle infernal des GES: En 1973, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale mondiale d'énergie était de 13,3 % contre 11,3% en 2019, après avoir franchi les 17,9 %, en 2018 dont 6,9 % de biomasse traditionnelle (bois, déchets agricoles,...) et de 11 % d'énergies renouvelables « modernes ». Dans cette dernière catégorie, les énergies renouvelables thermiques (biomasse, géothermie, solaire) représentent 4,2 %, l'hydroélectricité (3,6 %), les autres renouvelables électriques (éolien, biogaz) 2% et 1 % de biocarburants.

Les travaux du GIEC (2015) indiquent qu'il faudrait réduire les émissions mondiales de l'ensemble des GES de 40% à 70% d'ici à 2050 par rapport au niveau de 2010 (49 Gt équivalent CO₂ contre 55,3 Gt équivalent CO₂ en 2018) pour limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C d'ici à 2100. Les projections de l'AIE (2015) sur l'évolution de la consommation mondiale d'énergie finale, montrent que le volume passera de 9 384 Mtep en 2015 à 12 538 Mtep en 2040. Pour respecter la trajectoire des « 2°C », la consommation mondiale d'énergie finale devrait se limiter à 10 706 Mtep en 2040. Soit un solde excédentaire de 1 832 Mtep en 2040 qu'il faudra éliminer y compris les GES qu'il génère (Schéma 1).

Or, les Cop 3 (Tokyo, 1997) et Cop 21 (Paris, 2015), avaient valorisé deux modèles d'absorption des GES par photosynthèse naturelle: le puits d'oxygène forestier et le puits marin. Le premier extrait les GES en les détruisant par la photosynthèse oxygénique des plantes au moyen des rayons solaires ultraviolets (45%). Le processus se produit dans les feuilles des arbres en deux phases distinctes : la phase claire et la phase sombre, appelées ainsi car seule la première nécessite l'apport d'énergie lumineuse. Pendant la première phase, la feuille capte la lumière solaire et du CO₂ dans l'air et de l'eau dans la terre par ses racines. Dans la deuxième phase, se produit la réaction chimique sous l'effet de l'énergie solaire. Les thylakoïdes, petits compartiments très plats situés à l'intérieur du chloroplaste et constitués en majorité de leur membrane où, sont encastrés des ouvriers cruciaux de la photosynthèse: des protéines nommées photosystèmes I et II, et deux enzymes, le cytochrome b6f qui se trouve entre les deux photosystèmes et l'ATP synthase et produisent l'énergie sous forme de sucre qui alimente la plante.

Le second les stocke dans les océans (25%) et le sous-sol (30%) où, la photosynthèse anoxygénique produit, sous l'effet de l'infrarouge, le CO₂ organique non polluant (énergie magnétique) qui alimente le vivant et contribue à la formation des combustibles fossiles et des minerais durant plusieurs années (Schéma 3).

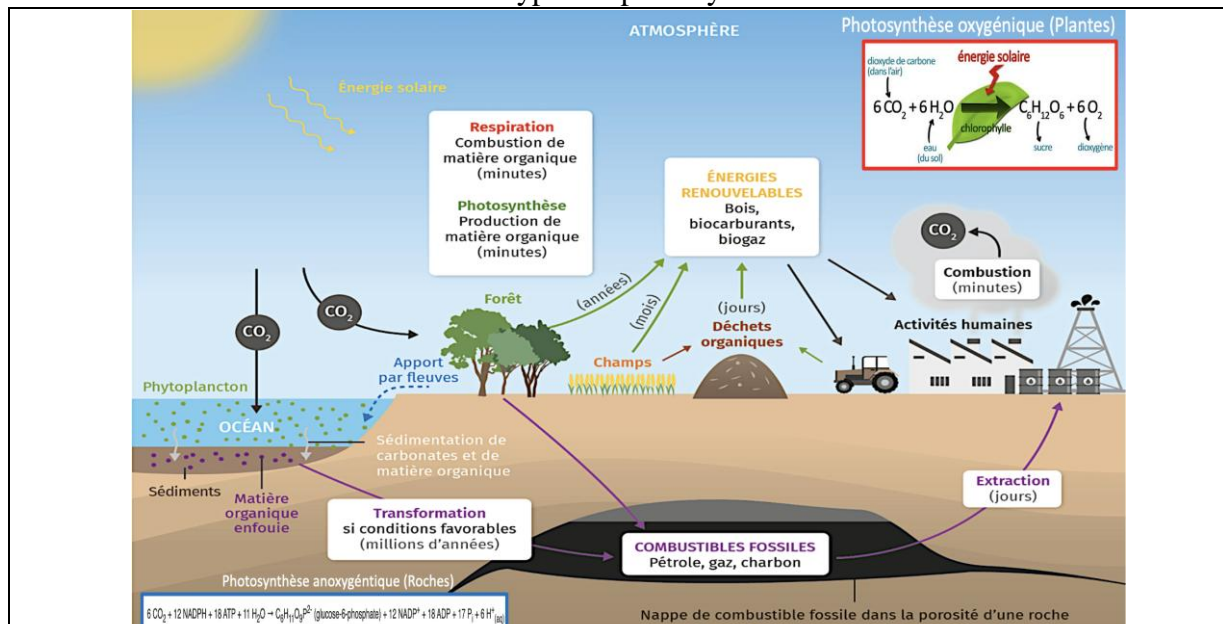
Mais, ces puits naturels n'éliminent qu'entre 9,5 et 11 gigatonnes (Gt) de CO₂ par an, alors qu'en 2019, l'activité humaine a émis 38 Gt de CO₂ dont 50% en Asie, 18% en Amérique du Nord, 15% en Europe, 8% en Moyen Orient, 4% en Afrique, 3% en Amérique du Sud, 1% en Océanie et 1% en Amérique Centrale. Soit un solde excédentaire de 28 Gt de CO₂ non absorbés qui polluent l'atmosphère.

Le monde a une couverture forestière totale de 4,06 milliards d'hectares, dont 1,8 milliard d'hectares de forêts tropicales. L'Amazonie qui abrite la moitié des forêts tropicales particulièrement efficaces pour absorber le carbone, stocke 450 milliards de tonnes de CO₂ dans ses arbres et ses sols, devient une source constante de CO₂ à cause de la déforestation. Cette dernière est passée de 15% en 2015 à 6% en 1985 dont 80 à 90% sont des pâturages. Elle relâche 123 milliards de tonnes de carbone dans l'atmosphère et, entre 2010 et 2019 près de 20 % de CO₂ de plus qu'elle n'en avait émis (*Les Échos* du 15 juillet 2021).

Il reste le deuxième poumon mondial d'oxygène, le Bassin du Congo, avec ses 268 millions d'hectares de forêt en Afrique centrale qui séquestrent 140 millions de tonnes de carbone par an. Il comprend le plus grand complexe de tourbières tropicales au monde, d'une superficie de 14,6 millions d'hectares qui absorbent 30 milliards de tonnes de carbone supplémentaires. Les tourbières de la Cuvette centrale, couvrant 145 500 km², renferment un peu plus de 90 milliards de tonnes de carbone, soit l'équivalent de trois ans d'émissions, faisant de la région, l'un des écosystèmes les plus riches en carbone sur Terre.

En effet, la photosynthèse naturelle est un processus bioénergétique permettant aux organismes vivants de synthétiser de la matière organique en utilisant l'énergie solaire, l'eau (H₂O), le gaz carbonique (CO₂) et le phosphate (H₃PO₄). Le rayonnement solaire sur la terre est une constante ou quantum solaire de 1350 w/m², qui forme le spectre lumineux électromagnétique visible par l'œil humain allant de l'infrarouge (760 nm) à l'ultraviolet (360nm). Il se compose à 55% de l'infrarouge, 40% d'énergie visible et à 5% d'ultraviolet. L'énergie solaire et ses dérivés (vent, chute d'eau, marémotrices, hydroliennes liées aux courants, etc.) sont des sources énergétiques intermittentes.

Schéma 3: Les types de photosynthèse naturelle



D'après : Delattre V. : https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/plantes-et-vegetaux/pour-nourrir-la-planete-en-2050-le-perfectionnement-de-la-photosynthese-pourrait-augmenter-les-rendements-agricoles_139038

Leurs flux naturels variant fortement sans possibilité de contrôle, leur efficacité énergétique, est comprise entre 3 et 6 % contre 14 à 16 % pour une cellule photovoltaïque en silicium monocristallin. La difficulté de produire artificiellement l'énergie solaire, conduit le génie génétique vers les cyanobactéries modifiées, organismes, procaryotes mixotrophes, ne présentant ni noyau véritable, ni plaste, ni reproduction sexuée qui peuvent convertir de l'énergie solaire en carburant en fixant par photosynthèse le carbone du dioxyde de carbone et en libérant du dioxygène. Mais la production de ces bactéries à l'échelle industrielle est encore problématique.

Le même problème se pose dans l'approche connue sous le nom du cycle de Calvin qui utilise la photosynthèse anoxygénique, en faisant intervenir l'enzyme Rubisco¹, et qui conserve l'oxygène (O₂) par réduction du Carbone (Nicotinamide Adénine Dinucléotide Phosphate (NADPH)), transformation de l'Adénosine Triphosphate (ATP) et stockage du CO₂. Quant au cycle de Krebs inverse, les bactéries fixent le dioxyde de carbone (CO₂) et l'eau (H₂O) sous forme d'acétyl-CoA en utilisant l'hydrogène (H₂), l'ion sulfure (S₂⁻) ou encore l'ion thiosulfate (S₂O₃²⁻) comme donneurs d'électrons.

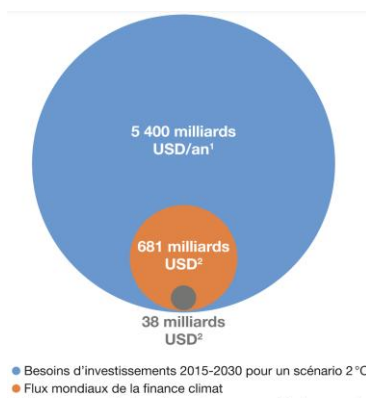
b) La maîtrise de la transition énergétique: Le GIEC (2022) estime le coût de la transition énergétique à 2300 Mds \$ par an. Le doublement du financement souhaité par la Cop26

¹ Ribulose-1,5-bisphosphate carboxylase /oxygénase

(Glasgow, 2021), souffre d'un manque d'engagement politique réel de la communauté internationale. Les besoins d'investissements entre 2015 et 2030 pour atteindre le scénario de 2°C s'élèvent à 5 400 Mds \$ par an, alors que les flux mondiaux de la finance climat ne s'élèvent qu'à 681 Mds \$ et que les flux des pays développés vers les pays en développement ne sont que de 38 Mds \$ par an (Schéma n°4).

Les pays pourvoyeurs de fonds sont essentiellement les pays de l'OCDE (2021) qui ont mobilisé entre 2016 et 2019 : 71,9 Mds \$ dont 43% en Asie, 26% en Afrique, 17% aux Amériques, 3,2 en Europe, 0,5 en Océanie et 9% autres.² Les financements actuels concernent l'éco-colorimétrie, à travers:

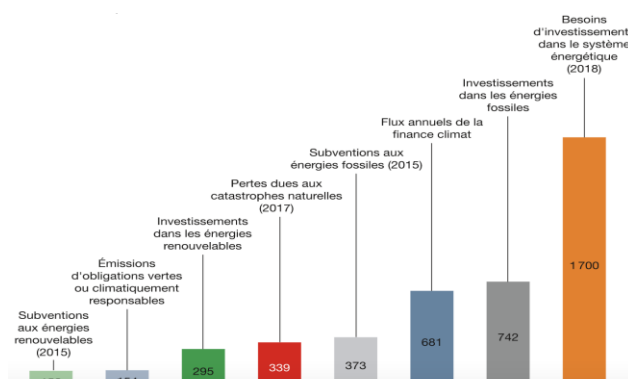
Schéma n°4: L'écart entre les besoins d'investissements et les flux mondiaux de la finance climat de 2015-2030



Sources : Better Growth, Better Climate, The New Climate Economy, 2014 (1) ; Rapport biennal d'évaluation des flux de la finance climat, CCNUCC, 2018 (2)

- **les économies rouges ou polluantes** à 28,5 Mds \$ pour inciter les 23 pays les plus polluants du monde à produire et à consommer davantage des énergies renouvelables (Cop21). Mais, les grands pollueurs augmentent leur pollution comme la Chine qui émet 26% du CO₂ mondial en 2015 contre 30,7% en 2020 et l'Inde (6,2% contre 7,1%). D'autres grands pollueurs ne réduisent pas assez leurs émissions de CO₂ comme les USA (16% à 13,8%), l'Union Européenne (11% à 7,9%), la Russie (5,20% à 4,6%) et le Japon (5,20% contre 3,2%). Les investissements dans les énergies fossiles de 742 Mds \$ en 2016 représentent 2,8 fois les investissements dans les énergies renouvelables 295 Mds (Schéma n°5);

Schémasn°5 : Le poids des énergies fossiles par rapport aux énergies renouvelables en 2016



Note : les flux sont mondiaux et annuels pour l'année 2016 (sauf si indiqué autrement). Les besoins d'investissements dans le système énergétique ont été calculés pour respecter un scénario 2°C.
Source : IACE, 2018, d'après le Rapport biennal d'évaluation des flux de la finance climat, CCNUCC, 2018

- **les économies vertes ou écologiques**, fournisseurs des crédits de carbone aux industries polluantes sur plus de 17 marchés de carbone, valant entre 1,90 et 20€/tonne (Cop3). Le

² <https://www.oecd.org/fr/environnement/cc/financement-climatique-fourni-et-mobilise-par-les-pays-developpes-2019.pdf>

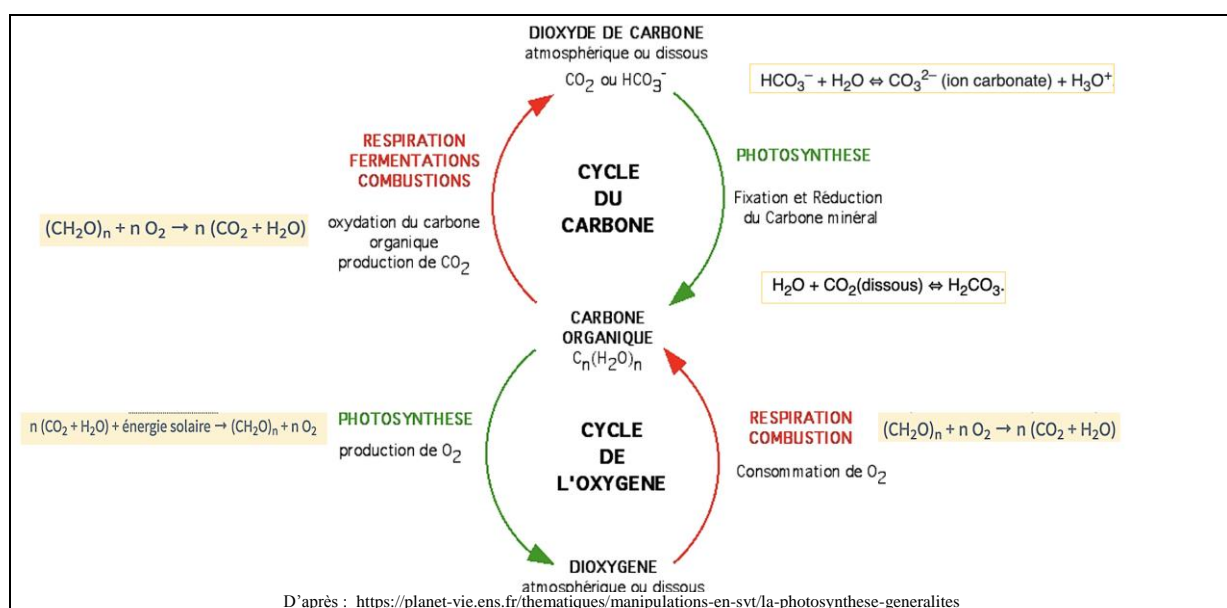
marché du carbone volontaire, destiné au secteur privé, voit ses volumes s'accroître de façon exponentielle. Il est passé d'environ 40 millions de tonnes de CO₂ générés et vendus en 2010 à plus de 250 millions de tonnes en 2020. En 2019 le prix moyen à la tonne de carbone était en moyenne à 3,78 \$. Le Fond vert pour le climat de 100 Mds \$ (Cop16), aide les pays en développement à réduire leurs émissions de GES. Si le prix mondial du carbone était porté de 5\$ à au moins 50 \$ par tonne, cela permettrait d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, en générant jusqu'à 30 Mds \$ par an. Alors l'augmentation de l'énergie renouvelable pourra s'approcher de 22%, et fournir à 4,5 millions de personnes supplémentaires l'accès à une capacité de cuisson propre (CEA, 2021);

- **les économies bleues** valorisent l'écosystème bleu par le Fonds bleu de 65 Mds € (Cop22) du puits forestier du bassin du Congo et le Fonds bleu marin de l'Union Européenne de 79 Mds € du puits méditerranéen (2012). La Cop26 a financé pour 150 millions \$ seulement pour le bassin du Congo sur les 19,2 milliards \$, confirmant le faible intérêt de la communauté internationale sur cette forêt tropicale. Entre 2008 et 2017, le bassin du Congo n'a reçu que 11 % des flux financiers internationaux destinés à la protection et à la gestion durable des forêts dans les zones tropicales, contre 55 % pour l'Asie du Sud-Est et 34 % pour l'Amazonie.

En Afrique, la BAD a lancé, le 14 décembre 2020, un prêt de 15 millions \$ provenant du Fonds des énergies durables pour l'Afrique (SEFA) sur 5 ans pour les PME et un autre prêt de 10 millions de dollars provenant du Fonds pour les technologies propres (CTF) pour faire progresser la réalisation des projets du Fonds africain pour les énergies renouvelables (FAER II) destinés à stimuler la production d'énergie à faibles émissions de carbone en Afrique subsaharienne de plus de 800 mégawatts d'électricité provenant de l'hydroélectricité, de l'énergie solaire et éolienne et du stockage des batteries.

c) **L'investissement dans les économies jaunes:** La nature régule le carbone par le mécanisme de photosynthèse. Ce procédé peut être reproduit en laboratoire pour équilibrer artificiellement le carbone par rapport à l'énergie solaire dans la composition des énergies polluantes pour obtenir des énergies, des mines et des hydrocarbures durables à forte teneur en énergie solaire (Schéma 6).

Schéma 6: Les mécanismes de la photosynthèse générale



La solution obtenue en laboratoire par ce procédé, est portée en terre où, la photosynthèse oxygénique artificielle valorise la part électrique que ces deux énergies ont en commun par

l'interaction de l'ultraviolet. Elle absorbe la part magnétique qu'ils ont de différence pour générer les produits à forte teneur électrique. La photosynthèse anoxygénique artificielle valorise, quant à elle, la part magnétique que ces deux énergies ont de différence par l'interaction de l'infrarouge. Elle absorbe la part électrique qu'elles ont en commun pour générer les produits à forte teneur magnétique.

Enfin, la photosynthèse artificielle générale, cumule simultanée des synthèses additive et soustractive précédentes, stabilise la part électromagnétique que le carbone et l'énergie solaire ont en commun. Ce procédé est expérimenté par la Société Congolaise des Mines (SOCOMI) qui lève encore difficilement les fonds sur le marché, alors qu'un gisement de minerais propre dure 2500 ans pour un coût de 14 14 177 €, environ 9,3 millions FCFA. Un champ de pétrole non carboné produit 800 000 Barils/j sur 2500 ans contre 350 000 Barils/j sur 50 ans, pour un puit de pétrole carboné. En 2100, le modèle de sobriété énergétique est de 3000 GW dont 1,82% d'énergies carbonées et 98,88% d'énergies renouvelables.

Cette technologie suggère la fabrication et l'utilisation des nouvelles machines fonctionnant avec un moteur à énergie durable que la physique-chimie et la biologie des énergies renouvelables pourront développer. Loin d'être équiproportionnelles, les éco-colorimétries primaires n'équilibrent point les termes de l'équation de la neutralité carbone.

III - La sobriété écologique: la maîtrise de l'empreinte écologique

L'empreinte écologique est un cadre comptable de la demande humaine en ressources renouvelables de la biosphère et compare cette demande à la capacité de régénération de la planète ou sa biocapacité. Il s'agit d'un indicateur et d'un mode d'évaluation environnementale qui comptabilise la pression exercée par les hommes sur les ressources naturelles rares et les écosystèmes écologiques fournis par la nature.

Cet indicateur mesure les surfaces alimentaires productives de terres et d'eau nécessaires pour produire les ressources qu'un individu, une population ou une activité consomme et pour absorber les déchets générés, compte tenu des techniques et de la gestion des ressources en vigueur. Cette surface productive totale ou biocapacité, est exprimée en hectares globaux (hag), c'est-à-dire en hectares ayant une productivité égale à la productivité moyenne. La biocapacité est le produit de la surface par la bioproduktivité. L'empreinte écologique s'obtient par le produit de la population par la consommation par habitant par l'intensité en ressources et en déchets.

Ce concept a été créé par Rees (1992) qui le définit comme : « *la surface correspondante de la terre productive et des écosystèmes aquatiques nécessaires à produire les ressources utilisées et à assimiler les déchets produits par une population définie à un niveau de vie matériel spécifié, là où cette terre se trouve sur la planète* ». Il tire son inspiration des approches géobiophysiques de la biosphère et de l'écologie du XXe siècle qui ont contribué à la notion unifiante soutenabilité du développement et au concept économique d'internalisation des coûts externes (environnementaux et sociaux). Mais, il est souvent confondu avec une mesure du bien-être-social d'une population (Grazi et al. (2007)), Newman (2006) qui a fait valoir que le concept d'empreinte écologique pouvait avoir un parti pris anti-urbain, car il ne tient pas compte des opportunités créées par la croissance urbaine. En réalité, l'empreinte écologique est recalculée chaque année, en tenant compte de tous les changements intervenus dans l'organisation y compris technologiques (Lin et al.(2018)).

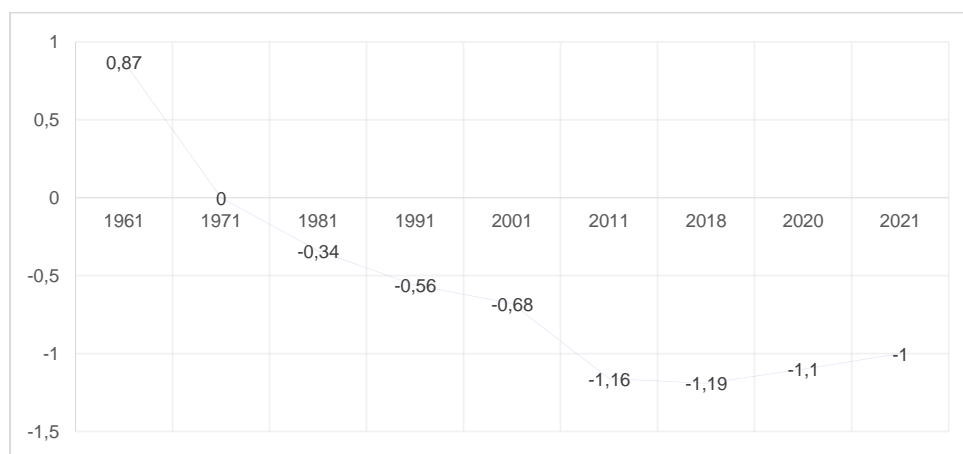
Le risque écologique est donc le solde obtenu par la différence entre la biocapacité et l'empreinte. Un déficit écologique se produit lorsque l'empreinte écologique d'une population

dépasse la biocapacité de la zone disponible pour cette population. Cela signifie que la nation importe de la biocapacité par le biais du commerce, liquide ses actifs écologiques nationaux et émet des déchets de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Une réserve écologique existe lorsque la biocapacité dépasse l'empreinte écologique. Cela signifie que l'organisation optimise sa biocapacité, ne liquide pas actifs écologiques et a atteint sa neutralité carbone. Une réserve nulle est l'expression de l'égalité entre l'empreinte écologique et la biocapacité. Cela indique que pour vivre avec les limites des ressources rares disponibles, l'empreinte écologique est égale à la biocapacité disponible par personne.

La base de données de *Global Footprint Network* (2021) sur 188 pays entre 1961 et 2018, montre que l'empreinte écologique mondiale est en nette évolution en passant de 2,28 hag ou 7 Mds \$ en 1961 à 2,7 hag ou 10,3 Mds \$ en 1971 contre 2,77 hag ou 21,2 Mds \$ en 2018. Dans le même temps, la biocapacité mondiale a presque diminué de moitié, en passant respectivement de 3,15 , 2,7 à 1,58 hag (Schéma 7). Il en résulte que l'humanité, après avoir été créditeur écologique de 0,87 hag en 1961 a épuisé ses ressources en 1971. Son déficit écologique est passé de 0,13 hag en 1972 à 1,19 hag en 2018. Cela indique que la dette écologique de l'humanité augmente et nécessite de développer des mesures régulatrices écologiquement efficaces et fonctionnelles.

Schéma 7: Évolution du risque écologique depuis 1961

	1961	1971	1981	1991	2001	2011	2018	2020	2021
Empreinte écologique (I)	2,28	2,7	2,64	2,57	2,51	2,84	2,77	2,7	2,8
Biocapacité (II)	3,15	2,7	2,3	2,01	1,83	1,68	1,58	1,6	1,8
Solde (I-II)	0,87	0	-0,34	-0,56	-0,68	-1,16	-1,19	-1,1	-1



L'annexe 1 montre que sur la période de 2013 à 2021, les 183 pays étudiés, 27,87% en 2021 sont « créditeurs écologiques » ou possèdent une « réserve écologique contre 36,17% en 2013. Ce groupe des pays à forte responsabilité écologique montre que moins le PIB par habitant est fort plus le crédit écologique est élevé, est constitué essentiellement des pays en voie de développement et de quelques pays industrialisés, écologiquement responsables. Parmi ces pays, 37,25% sont créditeurs avec un pourcentage de plus de 100% que leur biocapacité dépasse leur empreinte écologique de la période. Ce sont les pays qui ont un très faible PIB par habitant compris entre 17 000 et 300 \$ comme le Gabon (869%), le Congo (754%), la RCA (524%), le Brésil (233%), RDC (176%), l'Erythrée (177%) et l'Angola (113%). 27,46% sont créditeurs avec un pourcentage compris entre 99 et 50% que leur biocapacité dépasse leur empreinte écologique. Ce sont les pays ayant un PIB par habitant moyen compris entre 55 000 et 100 000 \$ comme la Finlande (88%), le Canada (83%), la Nouvelle-Zélande (67%) et l'Australie (62%). 35,29% sont créditeurs avec un pourcentage

de moins de 50% que leur biocapacité dépasse leur empreinte écologique. Ce sont les pays qui ont un PIB par habitant de plus de 100 000 \$ comme la Norvège (22%) et la Suède (43%). Les pays débiteurs écologiques ou en déficit de réserve écologique, représentent 72,13% du total des pays étudiés en 2021 contre 63,83% en 2013. Ils montrent que plus le PIB par habitant du pays est élevé plus le déficit écologique est fort. Dans ce groupe des pays à faible responsabilité écologique, 5,84% de débiteurs ont un pourcentage de plus 1000% que leur empreinte écologique dépasse leur biocapacité de la période. Il s'agit essentiellement des nouveaux avancés ayant un PIB par habitant compris entre 48 000 et 70 000 \$ comme Singapour (10400%), Israël (2440%) les Emirats Arabes Unis (1470%) et le Qatar (1450%). Ils sont suivis par les 16,78% des pays débiteurs ayant leur empreinte écologique qui dépasse entre 999 et 300% leur Biocapacité. Ce groupe comprend les anciens pays industrialisés ayant un PIB par habitant compris entre 70 000 et plus de 150 000 \$ comme le Luxembourg (972%), le Japon (678%), la Belgique (801%) et autres. 54,74% des pays débiteurs ont leur empreinte écologique qui dépasse entre 299 et 50% leur biocapacité. Ce sont les pays qui ont un PIB par habitant compris entre 10 000 et 2 500 \$ comme l'Allemagne (213%), le Portugal (252%), la Pologne (152%), la Tunisie (195%) et le Ghana (54%). 22,64% des pays débiteurs ont leur empreinte écologique qui dépasse de moins 50% leur biocapacité. Ce groupe est constitué des pays ayant un PIB par habitant inférieur à 2 500 \$ comme l'Indonésie (38%), le Burkina Faso (26%) et le Sénégal (27%).

En divisant la biocapacité par l'empreinte écologique et en multipliant le tout par 365 jours, on obtient la Date d'épuisement du budget des ressources naturelles (DE). Soit:

$$DE = \left(\frac{\text{Biocapacité}}{\text{Empreinte écologique}} \right) \times 365 \text{ j.}$$

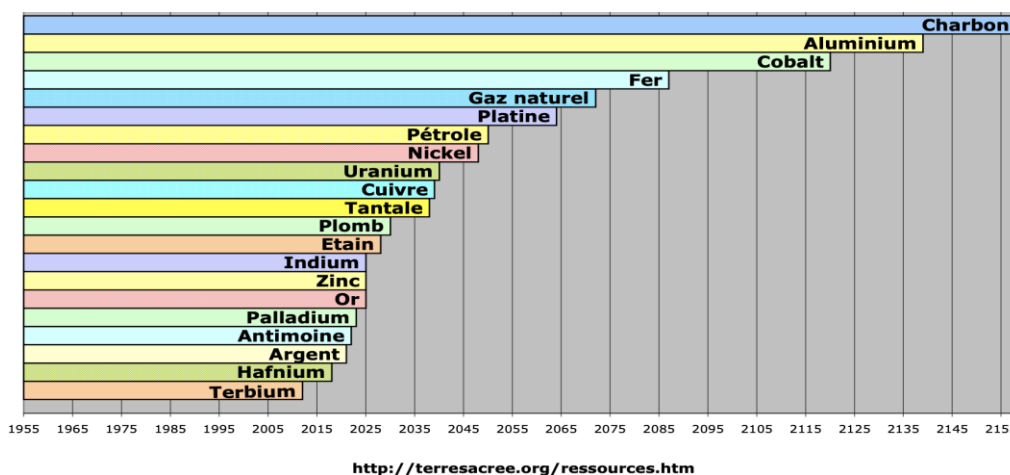
Cette date indique la pression qu'exerce l'homme sur la planète par an pour subvenir à ses besoins. Elle est évaluée en surface terrestre bioproductive. Depuis 1972, la DE du monde est passée de 1 planète le 29 décembre 1970 à 1,7 planète le 22 août 2020 contre 1,6 planète, le 29 juillet 2021. Le recul de trois 3,29 semaines en 2021 par rapport à 2020, s'explique essentiellement par la pandémie de la Covid-19 et par les mesures prises en conséquence (Schéma 8).

Schéma 8: Le jour de dépassement des ressources de la planète depuis 1971



L'empreinte écologique mondiale a dépassé les capacités de la planète depuis la fin des années 70, pour atteindre aujourd'hui 1,5 planète: l'humanité vit donc à crédit. Elle ponctionne davantage de ressources que ce que la nature peut régénérer. Au rythme actuel, le cap de 2 planètes sera atteint en 2030 et celui des 2,5 en 2050. Dans le même temps, les ressources carbonées s'épuisent progressivement sans que l'homme ne propose d'alternative crédible (Schémas 9).

Schémas 9: Année d'épuisement des ressources rares au rythme de la consommation actuelle.



Exprimée en jours, la DE permet de déduire le nombre de jours d'épuisement du budget des ressources naturelles correspondant à soit à une surconsommation ou une sous consommation des ressources (JE), par la différence entre les 365 jours d'une année civile et le nombre de jours correspondant à la DE. Soit :

$$JE = 365 \text{ j} - DE$$

Au niveau mondial, le JE qui exprime le nombre de jours dans l'année où le monde vit à crédit, est passé de 2 jours en 1971 à 100 jours en 2000 pour atteindre 154 jours en 2020 et 131 jours en 2021. Le risque écologique soutenable (RES) est le rapport entre le nombre de jours d'épuisement ou de crédit de ressources (JE) sur le Budget Consommé en jours (DE). Soit :

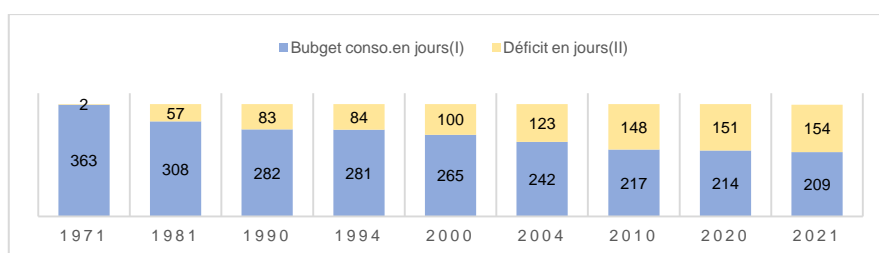
$$RES = JE/DE.$$

Le RES est bon lorsqu'il est inférieur ou égal à 0,30, car à ce niveau, cela signifie que le dépassement du budget des ressources naturelles renouvelables est inférieur au tiers du budget des ressources naturelles consommées. L'organisation exerce une pression supportable sur l'environnement. Au-delà de ce seuil, le risque n'est pas soutenable. Un RES négatif indique un crédit des ressources naturelles renouvelables non utilisé durant l'année. Pour l'humanité, le RES a été atteint en 1994 avec un déficit de 84 jours, inférieur au tiers du budget des ressources naturelles consommé (93,67 jours), et égal à 0,2988, soit environ 0,30 (Schéma 10). Les mesures de confinement liées à la pandémie de la Covid-19 n'ont pas ralenti le risque écologique.

Le monde a atteint un RES de 0,29 en 2007 contre 0,74 en 2021. Durant cette période, toutes les régions du monde sont en situation déficitaire, sauf le Nord Amérique et les Autres pays européens qui sont en situation créditrice (Schéma 11). L'Afrique est la seule région qui a atteint un RES de 0,27 en 2021 contre -0,22 en 2007. Les Autres pays européens et ceux de l'Amérique Sud ont d'importantes réserves écologiques.

Schéma 10: Évolution du risque écologique soutenable mondial depuis 1971

	1971	1981	1990	1994	2000	2004	2010	2020	2021
Budget consommé en jours (I)	363	308	282	281	265	242	217	214	209
Déficit en jours(II)	2	57	83	84	100	123	148	151	154
Risque écologique soutenable (II/I)	0,01	0,19	0,29	0,30	0,38	0,51	0,68	0,71	0,74



Sur l'ensemble des pays vivants à crédit des ressources écologiques, ceux ayant un RES inférieur ou égal à 0,30 est passé de 22% en 2013 à 14,29% en 2021, indiquant que la surexploitation des ressources n'est que momentanée au niveau de ces pays (Schémas 11). Parmi eux, 4,27% ont basculé en 2021 dans le groupe des pays dont la surexploitation des ressources naturelles renouvelables est devenue irréversible (Bangladesh, Gambie, Kenya, Népal, Bénin et Burundi), alors qu'ils n'étaient que 2,99% en 2013. Les pays qui ont résorbé leur déficit écologique (Botswana, Éthiopie, Géorgie, Pakistan, Ukraine, Danemark, Chili et Venezuela) représentent 10,02% en 2021 contre 11,94% en 2013.

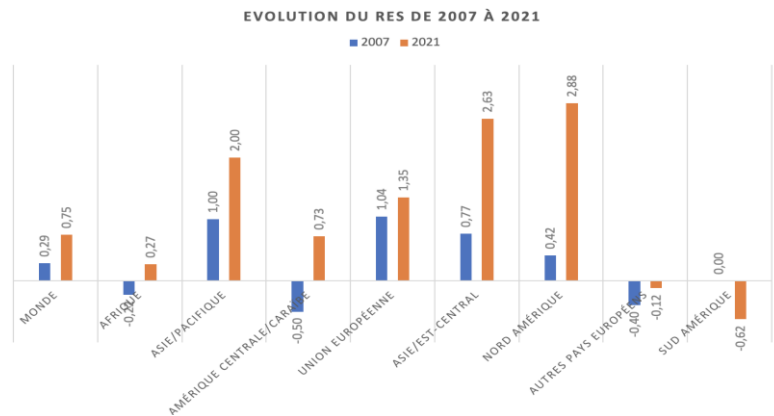
Schéma 11: Le Risque écologique soutenable (RES) au niveau régional en 2021

	Empreinte Ecologique (1)	Biocapacité(2)	Solde(2-1)	DE=(2/1)*365	JE=(365-DE)	RES=JE/DE
Monde	2,80	1,60	-1,20	208,57	156,43	0,75
Afrique	1,40	1,10	-0,30	286,79	78,21	0,27
Asie/Pacifique	2,40	0,80	-1,60	121,67	243,33	2,00
Amérique Centrale/Caraïbe	1,90	1,10	-0,80	211,32	153,68	0,73
Union Européenne	4,70	2,00	-2,70	155,32	209,68	1,35
Asie/Est-Central	2,90	0,80	-2,10	100,69	264,31	2,63
Nord Amérique	6,60	1,70	-4,90	94,02	270,98	2,88
Autres pays Européens	4,50	5,10	0,60	413,67	-48,67	-0,12
Sud Amérique	2,60	6,90	4,30	968,65	-603,65	-0,62

D'après Global Footprint Network (Rapport 2022)

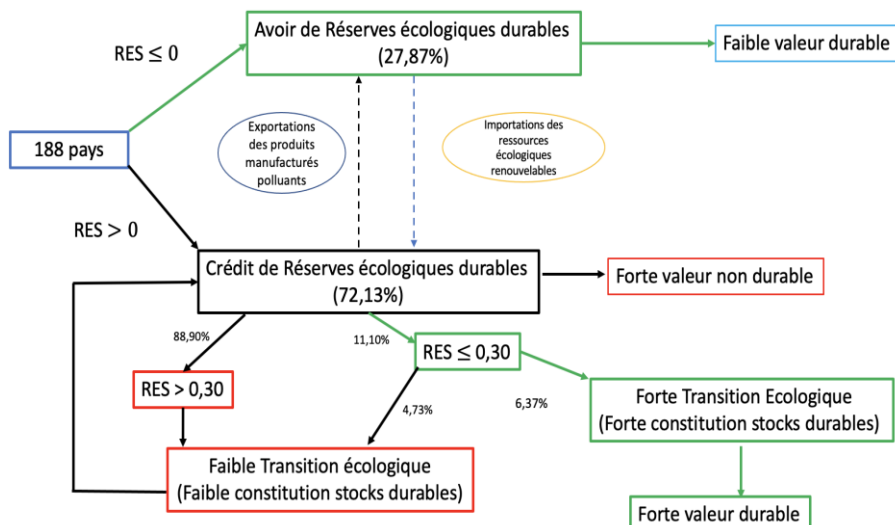
	Empreinte Ecologique (1)	Biocapacité(2)	Solde(2-1)	DE=(2/1)*365	JE=(365-DE)	RES=JE/DE
Monde	2,70	2,10	-0,60	283,89	81,11	0,29
Afrique	1,40	1,80	0,40	469,29	-104,29	-0,22
Asie/Pacifique	1,60	0,80	-0,80	182,50	182,50	1,00
Amérique Centrale/Caraïbe	2,40	4,80	2,40	730,00	-365,00	-0,50
Union Européenne	4,70	2,30	-2,40	178,62	186,38	1,04
Asie/Est-Central	2,30	1,30	-1,00	206,30	158,70	0,77
Nord Amérique	9,20	6,50	-2,70	257,88	107,12	0,42
Autres pays Européens	3,50	5,80	2,30	604,86	-239,86	-0,40

D'après Global Footprint Network (Rapport 2008)



Par contre, les pays déficitaires qui n'arrivent plus à réguler leur déficit de ressources naturelles renouvelables sont passés de 85% en 2013 à 85,71% en 2021. La surexploitation de ces ressources renouvelables est devenue irréversible. Pour retrouver l'équilibre écologique, ces pays n'ont d'autre solution que de recourir à la photosynthèse artificielle. Ce groupe est composé essentiellement des anciens pays industrialisés d'Europe, d'Amérique et d'Asie qui exportent des produits manufacturés polluants vers les pays débiteurs contre l'importation des ressources écologiques durables (Schéma 12).

Schéma 12: Profils du risque écologique soutenable (RES) de 188 pays en 2021



Ainsi, l'AIE (2019) anticipe une baisse de 14,5 % de l'empreinte carbone sur l'année, soit 60% de l'empreinte écologique. Pour atteindre ce résultat, elle estime que la consommation d'énergie diminuera de 9,5 % sur la période allant du 1er janvier jusqu'au jour du dépassement, comparé à 2019. Ce qui n'entraînera une baisse des émissions mondiales de CO₂ que de 12,5 % sur la même période. Dans le même temps, la Désertification et la destruction des écosystèmes n'ont pas trouvé de solutions satisfaisantes à l'échelle planétaire.

A- La désertification: Elle se définit comme « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, par suite de divers facteurs parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ». Elle provoque chaque année, la dégradation de 12 millions d'hectares de terres et affecte 40% de la population mondiale. Ce phénomène représente un réel danger pour la santé humaine, la biodiversité, le climat, la sécurité

alimentaire, la stabilité et la sécurité. Trois actions essentielles que la Cop 15 tenue à Abidjan du 9 au 2 mai 2022 développe :

1) la Grande Muraille Verte (GMV), vise à : restaurer, d'ici 2030, 100 millions d'hectares de terres dégradées dans les 11 pays de la bande soudano-sahélienne sur 8000 km, séquestrer 250 millions de tonnes de carbone, créer 10 millions d'emplois verts. L'accélérateur de l'initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel a été lancé lors de la quatrième édition du « One Planet Summit » à Paris en janvier 2021, avec l'engagement de plusieurs bailleurs internationaux à mobiliser 16 Mds € sur ans, alors que les Chefs d'État et de Gouvernement de Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Éthiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad, se référant à la décision du 7ème Sommet de la CEN-SAD du 1er au 2 juin 2005 à Ouagadougou (Burkina Faso), avaient mis en place l'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV), endossée en 2007 par l'Union Africaine en Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel. Pour doter cette Initiative de mécanismes de coordination, d'harmonisation des actions et d'appui à la mobilisation des ressources, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) a été créée, le 17 juin 2010, sous l'égide de l'Union Africaine et de la CEN-SAD. L'APGMV est une organisation interétatique disposant de la capacité juridique internationale.

Enfin, l'initiative GMV est l'expression d'une coopération des États impactés par la Désertification pour intégrer les trois Conventions de Rio et développer les logiques des politiques nationales et sous régionales de Restauration-Conservation-Protection du Capital Naturel (RCPCN), et de Développement Économique Local des terroirs. Elle cible globalement la zone saharo sahélienne du Circum-Sahara, entre les isohyètes 100 et 400 mm ;

2) l'initiative protéines végétales a été annoncée à l'occasion du sommet entre l'Union Européenne et l'Union Africaine en février 2022, dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, afin de développer des cultures durables de protéines végétales en Afrique;

3) l'initiative 4 pour 1000 a pour but d'augmenter, par le développement de pratiques agricoles et forestières, la capacité des sols à stocker le carbone afin de lutter contre le changement climatique et améliorer la fertilité des sols pour une meilleure sécurité alimentaire.

L'ensemble de ces initiatives est financé dans un Plan Quinquennal d'Activités (PAQ) 2016-2020 estimé à environ 3 Mds \$. Il a fait l'objet d'un plan d'intervention financière spécifique GMV, assorti d'une stratégie de mobilisation par des mécanismes et instruments innovants axés sur la Finance-Climat. Il s'agit d'une Banque GMV carbone, d'un Fonds GMV d'Adaptation et de Résilience au Climat et de Développement local, d'une accréditation aux Fonds climat et d'une admission en Agence d'Exécution des activités de mise en œuvre de la GMV. Cette approche multisectorielle, holistique et écosystémique associant activités de Gestion Durable des Terres, de restauration des bases de production et activités de Développement économique local dans la vision de transformation des zones sahélo-sahariennes en Pôles économiques viables souffre de financements crédibles.

B - Biodiversité: Ce concept a été forgé en 1985 et recouvre la diversité génétique des espèces et la diversité des écosystèmes. La biodiversité est le tissu vivant dont nous sommes à la fois acteurs et tributaires. Elle regroupe l'ensemble des milieux naturels et des organismes vivants ainsi que toutes les relations et interactions entre les organismes vivants, et entre ces organismes et leurs milieux de vie. Cette notion est essentielle au fonctionnement des écosystèmes pour l'agriculture et la régénération des sols, la régulation climatique et la

protection du littoral, la qualité de l'air et de l'eau, la pollinisation, les médicaments que nous tirons de la nature, les aliments, médicaments et vêtements. pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.

Sous la pression de l'activité humaine, les milieux naturels et les espèces qui les peuplent sont soumis à un déclin sans précédent. Plus de 75 % de la surface terrestre a déjà été altérée par l'homme qui a déclenché la sixième grande crise d'extinction en accélérant de manière vertigineuse le processus de disparitions d'espèces, la dernière datant de celle des dinosaures, il y a 65 millions d'années.

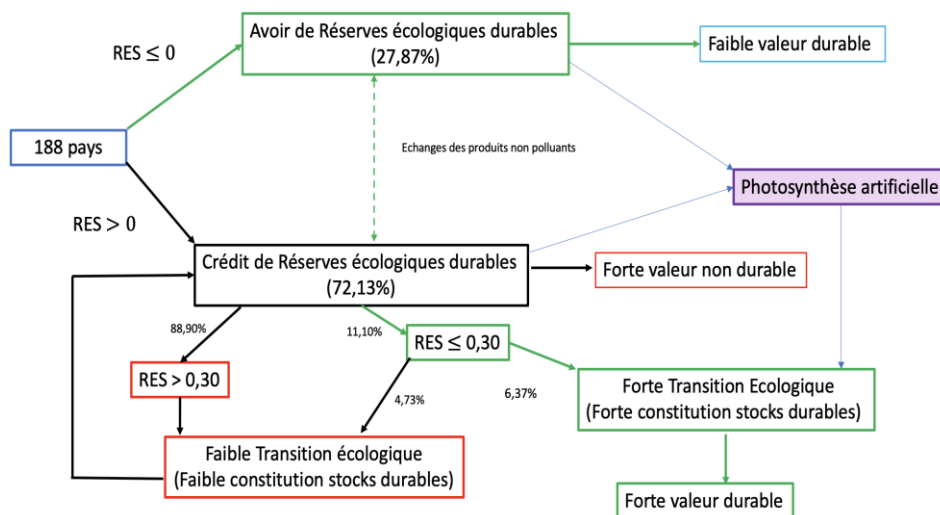
Les cinq causes majeures d'atteinte à la biodiversité sont aujourd'hui identifiées et détaillées dans le dernier rapport de l'IPBES (2019): 1) la destruction, dégradation et fragmentation des milieux naturels liées, en particulier, à l'urbanisation croissante, au développement du tourisme, à l'expansion des terres agricoles et au développement des infrastructures de transport, de pêche et d'exploitation minière et forestière ; 2) la surexploitation des espèces sauvages de plantes, de bois ou d'animaux et de leurs produits pour le commerce local ou international que vient renforcer leur commerce illégal; 3) les pollutions de l'eau, des sols et de l'air, d'origines industrielles, agricoles ou résultant d'usages domestiques; 4) l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, et 5) les changements climatiques s'ajoutent aux autres causes ou les aggravent. Ils contribuent à modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie, ce que toutes ne sont pas capables de faire.

Ces causes interagissent fréquemment, tels que les coraux ont fortement régressé dans certaines zones à cause de la pêche intensive, du réchauffement climatique et des pollutions. La France co-préside, aux côtés du Costa Rica, une coalition internationale qui porte l'objectif de protéger 30% des aires terrestres et maritimes d'ici 2030. La biodiversité constitue l'axe majeur de l'Agenda 2030 des Nations-Unies pour le développement durable.

Les Objectifs de Développement Durable 15 et 14 qui concernent la préservation des écosystèmes terrestres et marins, ciblent directement la biodiversité, mais aussi la préservation et la restauration de la biodiversité. Seuls 4 % des aires marines protégées disposent aujourd'hui d'une protection forte, contre un objectif de 10% qui devait être atteint en 2022.

La Cop15 Biodiversité de septembre 2022 en Chine, aura pour objectif soutenu par 90 pays, la protection de 30 % des terres et de 30% des océans d'ici à 2030 au niveau mondial, contre 17% de la surface terrestre et 7 % des zones marines et côtières en 2020. L'ensemble de ces mesures conduira progressivement au développement de la photosynthèse artificielle pour augmenter les stocks des ressources naturelles renouvelables tout en réduisant les exportations des pays débiteurs vers les pays créditeurs des ressources écologiques durables (Schéma 13).

Schéma 13: Profils du risque écologique soutenable (RES) de 188 pays en 2021 en quête de la valeur durable



Mais, le financement de ces objectifs oppose depuis la Cop 14, les représentants de l’Afrique, de l’Inde et de l’Amérique à ceux des pays industrialisés. Les premiers exigent au moins 100 Mds \$ par an dans un premier temps, puis 700 Mds \$ par an d’ici 2030 et au-delà, alors que pour les seconds, le financement ne sera que 200 Mds \$. Le maintien de la résilience de la biodiversité et des services écosystémiques à l’échelle mondiale dépend de la conservation efficace et équitable d’environ 30 à 50 % des forêts et des eaux planétaires.

Conclusion

La mesure du risque écologique soutenable à partir de l’approche de la sobriété environnementale tente de concilier la sobriété énergétique et la sobriété écologique autour de l’interaction entre l’empreinte carbone et l’empreinte écologique. L’empreinte carbone étant une partie intégrante de l’empreinte écologique, ce dernier concept traduit la quantité de carbone en surface de forêt nécessaire pour séquestrer les émissions de dioxyde de carbone. Plus le PIB par habitant d’un pays est élevé plus le déficit écologique est fort. Dans ce cas, la création des richesses est dynamisée par l’importation des biocapacités ou des ressources rares combinées aux siennes, la liquidation des actifs écologiques moyennant l’émission des déchets de dioxyde de carbone dans l’atmosphère. Plus le PIB par habitant est faible plus le crédit écologique est élevé. Dans ce cas, la création de richesse dépend moins des importations, et l’organisation optimise ses actifs écologiques. Le risque écologique soutenable est le déficit écologique momentané pour créer les richesses durables. Deux profils de développement s’en dégagent. Les pays ayant des avoirs de réserves de ressources renouvelables produisant une faible valeur d’une part, et les pays vivant à crédit de ressources renouvelables produisant une forte valeur grâce aux importations des ressources d’autre part. La constitution des stocks de ressources renouvelables par la photosynthèse artificielle permet de rétablir l’équilibre écologique de la nature et de réaliser une valeur durable.

Cette mesure du risque montre que les perspectives d’une gestion résiliente des risques environnementaux seront de plus en plus limitées si les émissions des GES ne diminuent pas rapidement et si les financements des risques de Désertification et de destruction des écosystèmes n’augmentent.

L’opérationnalisation de la sobriété environnementale nécessite la maîtrise de la photosynthèse artificielle pour produire des énergies, des mines et des hydrocarbures durables. L’homme pourra réaliser des économies renouvelables, impulser la transition énergétique et atteindre la neutralité carbone, grâce au moteur à énergie renouvelable. Ces

économies qui nécessitent le changement des habitudes de production et de consommation des énergies, sont une nouvelle piste qui reste à explorer par les trois catégories de Cop.

Le financement des technologies basées sur la photosynthèse artificielle est une opportunité pour sauver l'humanité du risque écologique. Les pays en voie de développement y trouveront une sérieuse opportunité de prendre le leadership des énergies propres.

Bibliographie

Brown H.R. (1953): *Social Responsibilities of the Businessman*, New York, Harper & Row, 1953

Freeman R.E. (1984). : *Strategic Management: A Stakeholder Approach*. New York, Pitman, 1984

Frydman H., Altman E., Kao D.L. (1985): Introducing recursive partitioning for financial classification: The case of financial distress, *Journal of Finance*, 40, 1985.

Igalens J., Gond J.P. (2008) : *La responsabilité sociale de l'entreprise*. Ed. PUF, Paris 2008

Peres F. (2011): Responsabilité sociale des entreprises: l'entreprise entre développement durable et droit au développement ou comment sortir de l'«éthique en toc»? http://www.droits-libertes.org/article.php3?id_article=159

Godard O. (2008) : *La fiscalité écologique*, Cahiers français no 343, p. 80

Huntington S.-P.(1968): *Political order in changing societies*, New Haven, Yale University Press.

Grazi F., Van den Bergh J.C.J.M, Rietveld, P. (2007): « Welfare economics versus ecological footprint: modeling agglomeration, externalities and trade », *Environmental and Resource Economics*, vol. 38, no 1, 2007, p. 135-153

Newman P.(2006): « The environmental impact of cities », *Environment and Urbanization*, vol. 18, no 2, octobre 2006, p. 275-295

Lin. D, Hanscom L., Murthy A., Galli A.(2018): « Ecological Footprint Accounting for Countries: Updates and Results of the National Footprint Accounts, 2012–2018 », *Resources*, vol. 7, no 3, septembre 2018, p. 58

Rees E.W.(1992) : « Ecological Footprints and Appropriated Carrying Capacity: What Urban Economics Leaves Out » *Environment and Urbanization*, vol.4, n°2 October 1992, p-p.121-130

Rapports et études

https://www.greenly.earth/blog-fr/rapport-du-giec-2022-enjeux-et-conclusions-du-dernier-volet?utm_term=&utm_campaign=perf-max-fr&utm_source=google&utm_medium=cpc&utm_content=&gclid=CjwKCAjw4ayUBhA4EiwATWyBrjclLVRrJMFmRin4kI2IkQjOQTwa1aexNWLecL5BoWfx8Z1905MBoC8SoQAvD_BwE

<https://data.footprintnetwork.org/#/countrytrends?cn=5001&type=bcpc,efcpc>

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/08/22/un-renversement-historique-le-jour-du-depassement-de-la-terre-recule-sous-l-effet-du-coronavirus_6049619_3244.html

I4ce, 2018, d'après le rapport biennal d'évaluation des flux de la finance climat, ccnucc, 2018

<https://www.oecd.org/fr/environnement/cc/financement-climatique-fourni-et-mobilise-par-les-pays-developpes-2019.pdf>

https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/plantes-et-vegetaux/pour-nourrir-la-planete-en-2050-le-perfectionnement-de-la-photosynthese-pourrait-augmenter-les-rendements-agricoles_139038

Rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), 2013, 2021.

[HTTPS://IEA.BLOB.CORE.WINDOWS.NET/ASSETS/98909C1B-AABC-4797-9926-35307B418CDB/WEO2019-FREE.PDF](https://iea.blob.core.windows.net/assets/98909c1b-aabc-4797-9926-35307b418cdb/WEO2019-FREE.PDF)

Arjaliès-De La Lande D.L. Péan J.-M., Tinel R. (2010): Développement Durable : Émergence d'un nouveau modèle économique? Étude sur l'organisation et les outils de pilotage mis en place dans les entreprises du CAC 40, Rapport CAC40-MACIF Gestion, 2010

Rouget A (2020): « L'Afrique a l'opportunité unique de suivre un modèle de développement bas carbone » in <https://ideas4development.org/afrique-possible-developpement-bas-carbone/>

Annexe n°1 : Les paramètres du risque écologique soutenable en 2021

Pays	PIB/habitant	Emp.Ecolo (1)	Biocapacité(2)	Solde(2-1)	DE=(2/1)*365	JE=(365-DE)	RES=JE/DE
French Guiana	22 528,34	1,88	92,14	90,26	17903,93	-17538,93	-0,98
Suriname	8 100,33	3,06	80,37	77,31	9572,75	-9207,75	-0,96
Guyana	5 825,03	3,41	72,70	69,30	7788,46	-7423,46	-0,95
Gabon	9 051,32	1,95	18,92	16,97	3535,98	-3170,98	-0,90
Bolivia	2 559,52	3,11	14,25	11,14	1672,72	-1307,72	-0,78
Uruguay	14 617,54	1,26	9,32	8,06	2703,00	-2338,00	-0,86
Congo	2 303,98	1,03	8,78	7,75	3116,34	-2751,34	-0,88
Paraguay	5 379,59	3,07	10,06	6,99	1196,53	-831,53	-0,69
Mongolia	4 210,84	7,28	14,14	6,87	709,48	-344,48	-0,49
Canada	51 517,75	8,07	14,74	6,67	666,93	-301,93	-0,45
Central African Republic	379,37	1,20	7,51	6,30	2276,48	-1911,48	-0,84
Brazil	11 075,62	2,59	8,61	6,02	1214,25	-849,25	-0,70
Finland	48 890,19	6,44	12,14	5,69	687,60	-322,60	-0,47
Bahamas	28 845,52	4,28	9,18	4,89	781,65	-416,65	-0,53
Australia	57 032,24	7,09	11,47	4,39	590,90	-225,90	-0,38
Namibia	5 942,29	2,51	6,32	3,81	919,26	-554,26	-0,60
New Zealand	39 214,61	5,30	8,84	3,54	608,46	-243,46	-0,40
Argentina	10 076,40	3,31	6,18	2,87	681,08	-316,08	-0,46
Sweden	59 067,52	6,28	8,96	2,68	521,02	-156,02	-0,30
Solomon Islands	1 773,70	1,77	3,63	1,86	747,53	-382,53	-0,51
Latvia	16 252,40	6,41	8,16	1,75	464,75	-99,75	-0,21
Liberia	541,27	1,24	2,99	1,75	877,65	-512,65	-0,58
Papua New Guinea	2 397,66	1,72	3,43	1,70	726,17	-361,17	-0,50
Colombia	7 692,15	1,86	3,44	1,58	676,10	-311,10	-0,46
Eritrea	642,50	0,81	2,25	1,44	1010,13	-645,13	-0,64
Russian Federation	11 939,56	5,31	6,72	1,40	461,56	-96,56	-0,21
Mauritania	1 703,86	2,52	3,92	1,40	568,68	-203,68	-0,36
Congo, Democratic Republic of	418,99	0,78	2,16	1,38	1007,93	-642,93	-0,64
Equatorial Guinea	10 134,69	2,02	3,36	1,33	605,95	-240,95	-0,40
Estonia	19 918,66	8,01	9,33	1,32	425,26	-60,26	-0,14
Madagascar	490,10	0,95	2,21	1,26	848,28	-483,28	-0,57
Norway	91 608,03	5,67	6,91	1,24	444,81	-79,81	-0,18
Peru	6 439,65	2,36	3,60	1,24	556,80	-191,80	-0,34
Guinea-Bissau	622,69	1,47	2,67	1,20	663,27	-298,27	-0,45
Timor-Leste	839,89	0,59	1,67	1,07	1026,64	-661,64	-0,64
Angola	3 233,90	0,86	1,84	0,97	777,89	-412,89	-0,53
Botswana	8 032,89	2,37	3,30	0,93	508,74	-143,74	-0,28
Mozambique	592,51	0,80	1,57	0,77	716,28	-351,28	-0,49
Nicaragua	1 857,06	1,43	2,19	0,77	560,89	-195,89	-0,35
Zambia	1 678,18	1,28	1,76	0,48	501,28	-136,28	-0,27
Côte d'Ivoire	1 667,94	1,40	1,79	0,39	467,49	-102,49	-0,22
Cameroon	1 502,17	1,21	1,59	0,38	479,33	-114,33	-0,24
Venezuela, Bolivarian Republic of	1 271,00	2,39	2,76	0,37	421,29	-56,29	-0,13

Pays	PIB/habitant	Emp.Ecolo (1)	Biocapcité(2)	Solde(2-1)	DE=(2/1)*365	JE=(365-DE)	RES=JE/DE
Ukraine	2 960,71	2,42	2,74	0,32	412,51	-47,51	-0,12
Mali	778,73	1,63	1,88	0,25	420,17	-55,17	-0,13
Guinea	897,12	1,84	2,06	0,21	407,40	-42,40	-0,10
Myanmar	1 573,15	1,66	1,86	0,20	410,01	-45,01	-0,11
Ecuador	5 180,59	1,70	1,89	0,18	404,30	-39,30	-0,10
Honduras	2 219,44	1,57	1,74	0,16	402,61	-37,61	-0,09
South Sudan	313,00	1,61	1,73	0,12	391,50	-26,50	-0,07
Chad	812,02	1,65	1,70	0,05	376,68	-11,68	-0,03
Vanuatu	2 864,83	0,00	0,00	0,00			
Sudan	1 589,60	1,48	1,36	-0,11	336,91	28,09	0,08
Yemen	632,91	0,51	0,37	-0,13	268,90	96,10	0,36
Sierra Leone	472,83	1,13	1,00	-0,14	321,31	43,69	0,14
Lao People's Democratic Republic	1 785,58	1,84	1,70	-0,14	336,63	28,37	0,08
Bhutan	3 128,85	5,16	4,98	-0,18	352,17	12,83	0,04
Tanzania, United Republic of	931,30	1,17	0,98	-0,19	306,20	58,80	0,19
Somalia	369,00	1,02	0,82	-0,20	293,85	71,15	0,24
Malawi	515,11	0,88	0,68	-0,21	279,92	85,08	0,30
Niger	552,32	1,54	1,30	-0,24	307,77	57,23	0,19
Burkina Faso	800,31	1,26	1,00	-0,26	289,04	75,96	0,26
Burundi	210,80	0,83	0,55	-0,29	238,85	126,15	0,53
Senegal	1 547,10	1,41	1,11	-0,30	286,58	78,42	0,27
Cambodia	1 202,62	1,50	1,20	-0,31	290,66	74,34	0,26
Fiji	4 794,68	2,67	2,34	-0,33	320,45	44,55	0,14
Kyrgyzstan	1 094,12	1,54	1,20	-0,34	284,46	80,54	0,28
Afghanistan	564,62	0,68	0,34	-0,34	181,87	183,13	1,01
Bulgarie	8 642,04	3,62	3,28	-0,34	330,25	34,75	0,11
Rwanda	845,40	0,76	0,39	-0,37	188,34	176,66	0,94
Haiti	1 282,24	0,64	0,25	-0,39	141,21	223,79	1,58
Nigeria	2 384,17	1,09	0,69	-0,40	230,73	134,27	0,58
Romanie	11 534,85	3,58	3,18	-0,41	323,64	41,36	0,13
Panama	11 755,12	2,92	2,51	-0,41	313,90	51,10	0,16
Pakistan	1 196,83	0,77	0,33	-0,44	158,17	206,83	1,31
Grenada	9 091,73	2,54	2,10	-0,44	301,96	63,04	0,21
Togo	676,99	1,04	0,59	-0,45	207,69	157,31	0,76
Ethiopia	570,65	1,02	0,56	-0,46	199,56	165,44	0,83
Indonesie	4 296,32	1,72	1,24	-0,48	263,62	101,38	0,38
Bangladesh	1 202,15	0,90	0,41	-0,49	167,53	197,47	1,18
Sao Tome and Principe	1 296,75	1,28	0,77	-0,51	219,45	145,55	0,66
Gambie	791,46	1,04	0,52	-0,52	180,90	184,10	1,02
Kenya	1 201,48	1,00	0,47	-0,53	170,71	194,29	1,14

Pays	PIB/habitant	Emp.Ecolo (1)	Biocapcité(2)	Solde(2-1)	DE=(2/1)*365	JE=(365-DE)	RES=JE/DE
Nepal	817,55	1,19	0,62	-0,57	189,57	175,43	0,93
Uganda	933,71	1,06	0,47	-0,59	160,99	204,01	1,27
Zimbabwe	1 305,80	1,22	0,62	-0,59	186,68	178,32	0,96
Korea, Democratic People's Republic of	1 119,00	1,17	0,56	-0,61	174,58	190,42	1,09
Republic of Moldova	2 355,72	1,87	1,25	-0,62	243,32	121,68	0,50
Tadjikistan	1 073,02	1,13	0,48	-0,65	153,94	211,06	1,37
Berlin	1 211,32	1,61	0,92	-0,69	208,86	156,14	0,75
Ghana	1 808,33	2,00	1,30	-0,70	236,66	128,34	0,54
Lesotho	1 374,51	1,54	0,80	-0,75	188,35	176,65	0,94
India	2 084,81	1,21	0,45	-0,76	134,46	230,54	1,71
Comoros	1 402,74	1,19	0,35	-0,84	107,67	257,33	2,39
Syrian Arab Republic	1 192,00	1,34	0,49	-0,85	132,89	232,11	1,75
Guatemala	3 164,18	1,82	0,96	-0,86	193,45	171,55	0,89
Albania	5 046,03	1,89	0,99	-0,89	192,07	172,93	0,90
Samoa	3 753,97	2,65	1,74	-0,91	240,03	124,97	0,52
Costa Rica	9 936,59	2,45	1,50	-0,94	224,18	140,82	0,63
Philippines	3 187,97	1,47	0,51	-0,95	127,97	237,03	1,85
Chile	15 110,10	4,29	3,34	-0,96	283,61	81,39	0,29
Morocco	3 413,91	1,75	0,79	-0,97	164,14	200,86	1,22
Cuba	6 816,92	1,76	0,77	-0,99	159,27	205,73	1,29
State of Palestine	2 805,32	1,14	0,10	-1,05	30,67	334,33	10,90
Croatia	15 707,70	3,88	2,83	-1,05	266,40	98,60	0,37
Georgia	4 407,49	2,32	1,26	-1,06	198,81	166,19	0,84
Sri Lanka	4 028,21	1,51	0,45	-1,06	109,55	255,45	2,33
Thailand	6 366,26	2,35	1,27	-1,08	197,18	167,82	0,85
Dominican Republic	7 697,77	1,77	0,67	-1,10	137,80	227,20	1,65
Jamaica	4 855,27	1,63	0,42	-1,22	93,53	271,47	2,90
Mexico	10 381,09	2,38	1,15	-1,23	176,89	188,11	1,06
Lithuania	17 744,05	6,00	4,75	-1,25	288,92	76,08	0,26
Azerbaijan	5 795,02	2,06	0,79	-1,27	139,47	225,53	1,62
Armenia	4 406,74	1,90	0,62	-1,28	118,33	246,67	2,08
Hungary	16 894,15	3,87	2,57	-1,29	242,80	122,20	0,50
Dominica	6 696,54	2,46	1,14	-1,32	169,36	195,64	1,16
Viet Nam	1 967,64	2,27	0,94	-1,33	150,73	214,27	1,42
Tunisia	4 408,37	2,02	0,69	-1,34	123,61	241,39	1,95
Cabo Verde	3 740,00	1,83	0,47	-1,36	94,39	270,61	2,87
Kazakhstan	11 135,61	4,95	3,57	-1,38	263,52	101,48	0,39
Uzbekistan	2 408,61	2,04	0,66	-1,38	117,96	247,04	2,09
Serbia	5 471,84	3,07	1,68	-1,39	199,77	165,23	0,83
El Salvador	3 507,05	2,03	0,59	-1,44	106,01	258,99	2,44
Egypt	2 905,81	1,84	0,37	-1,47	72,69	292,31	4,02

Pays	PIB/habitant	Emp.Ecolo (1)	Biocapcité(2)	Solde(2-1)	DE=(2/1)*365	JE=(365-DE)	RES=JE/DE
Eswatini	4 761,59	2,46	0,96	-1,51	141,68	223,32	1,58
Belarus	6 607,81	4,40	2,86	-1,55	236,87	128,13	0,54
Republic of North Macedonia	5 452,00	3,10	1,49	-1,60	175,94	189,06	1,07
Jordan	3 306,66	1,76	0,15	-1,61	31,30	333,70	10,66
Iraq	5 463,97	1,76	0,16	-1,61	32,31	332,69	10,30
Montenegro	8 179,75	4,23	2,51	-1,72	216,74	148,26	0,68
Djibouti	5 782,00	2,44	0,71	-1,72	106,89	258,11	2,41
Algeria	4 759,83	2,34	0,57	-1,77	88,75	276,25	3,11
Tonga	4 377,68	2,92	1,08	-1,84	135,14	229,86	1,70
Bosnia and Herzegovina	6 096,91	3,89	2,00	-1,89	187,49	177,51	0,95
Slovakia	20 539,12	4,73	2,79	-1,94	215,33	149,67	0,70
Saint Lucia	9 237,39	2,26	0,32	-1,94	51,67	313,33	6,06
Turkey	15 180,94	3,35	1,30	-2,04	142,35	222,65	1,56
France	45 056,68	4,42	2,38	-2,04	196,49	168,51	0,86
Malaysia	12 116,21	4,26	2,16	-2,10	185,19	179,81	0,97
Ireland	77 406,93	5,25	3,07	-2,18	213,59	151,41	0,71
Iran, Islamic Republic of	6 442,53	3,26	0,73	-2,53	81,23	283,77	3,49
Mauritius	10 561,40	3,22	0,67	-2,55	75,61	289,39	3,83
Turkmenistan	7 647,95	4,90	2,29	-2,61	170,34	194,66	1,14
Libyan Arab Jamahiriya	8 038,59	3,28	0,60	-2,68	66,66	298,34	4,48
French Polynesia	17 839,00	4,00	1,31	-2,69	119,28	245,72	2,06
Brunei Darussalam	31 436,74	5,42	2,71	-2,70	182,81	182,19	1,00
Lebanon	6 204,86	2,96	0,25	-2,71	31,18	333,82	10,71
South Africa	7 440,41	3,80	1,00	-2,80	95,67	269,33	2,82
Spain	32 981,46	4,39	1,54	-2,86	127,60	237,40	1,86
Poland	16 665,96	4,75	1,88	-2,87	144,58	220,42	1,52
China	7 468,93	3,80	0,92	-2,87	88,77	276,23	3,11
Greece	24 044,40	4,10	1,17	-2,93	104,02	260,98	2,51
Denmark	64 671,70	6,65	3,62	-3,04	198,50	166,50	0,84
Martinique	24 623,00	3,49	0,41	-3,09	42,63	322,37	7,56
Guadeloupe	21 201,00	3,62	0,51	-3,10	51,97	313,03	6,02
United Kingdom	42 894,35	4,18	1,03	-3,15	89,75	275,25	3,07
Slovenia	26 709,66	5,37	2,20	-3,17	149,60	215,40	1,44
Germany	47 158,24	4,67	1,49	-3,18	116,70	248,30	2,13
Portugal	24 180,50	4,55	1,29	-3,26	103,74	261,26	2,52
Switzerland	79 173,22	4,35	0,99	-3,35	83,46	281,54	3,37
Czech Republic	23 720,90	5,72	2,33	-3,39	148,69	216,31	1,45
Austria	49 711,01	6,06	2,68	-3,39	161,04	203,96	1,27
Italy	35 277,50	4,31	0,82	-3,49	69,56	295,44	4,25
Cyprus	23 394,94	3,85	0,21	-3,64	19,51	345,49	17,71
Barbados	16 136,91	3,97	0,19	-3,78	17,12	347,88	20,32

Pays	PIB/habitant	Emp.Ecolo (1)	Biocapcité(2)	Solde(2-1)	DE=(2/1)*365	JE=[365-DE]	RES=JE/DE
Antigua and Barbuda	15 134,91	4,66	0,86	-3,80	67,16	297,84	4,43
Japan	48 505,53	4,61	0,59	-4,02	46,90	318,10	6,78
Belize	4 217,21	7,87	3,51	-4,36	162,92	202,08	1,24
Réunion	24 295,00	4,59	0,17	-4,42	13,84	351,16	25,37
Israël	36 866,82	4,66	0,18	-4,48	14,35	350,65	24,43
Saudi Arabia	20 829,13	4,96	0,41	-4,55	30,11	334,89	11,12
United States of America	54 724,00	8,12	3,39	-4,74	152,15	212,85	1,40
Oman	15 796,76	6,29	1,43	-4,86	82,83	282,17	3,41
Netherlands	55 369,23	5,69	0,78	-4,91	50,00	315,00	6,30
Malta	31 603,56	5,45	0,49	-4,97	32,50	332,50	10,23
Korea, Republic of	28 335,98	6,32	0,64	-5,67	37,20	327,80	8,81
Singapore	57 837,60	5,93	0,06	-5,87	3,49	361,51	103,62
Trinidad and Tobago	15 161,24	7,44	1,50	-5,95	73,49	291,51	3,97
Belgium	46 768,04	6,87	0,76	-6,10	40,51	324,49	8,01
Kuwait	33 113,30	7,90	0,50	-7,40	23,16	341,84	14,76
United Arab Emirates	41 325,06	8,10	0,52	-7,58	23,32	341,68	14,65
Bahrain	21 477,97	8,17	0,47	-7,71	20,78	344,22	16,57
Luxembourg	111 380,65	12,95	1,21	-11,74	34,04	330,96	9,72
Qatar	63 990,11	14,27	0,92	-13,35	23,54	341,46	14,51

D'après Global Footprint Network (Rapport 2021)

En 2013

N°	Pays-Bas	Emp.Ecolo (1)	Biocapcité(2)	Solde(2-1)	DE=(2/1)*365	JE=[365-DE]	RES=JE/DE
104	Guyane	2,34	111,35	109,01	17368,70	-17003,70	-0,98
53	Suriname	4,25	89,33	85,08	7671,87	-7306,87	-0,95
81	Guyana	3,07	66,58	63,51	7915,86	-7550,86	-0,95
119	Gabon	2,02	26,31	24,29	4754,03	-4389,03	-0,92
83	Bolivie	2,96	16,73	13,77	2062,99	-1697,99	-0,82
150	Congo	1,29	10,91	9,62	3086,94	-2721,94	-0,88
20	Mongolie Mongolie	6,08	15,66	9,58	940,12	-575,12	-0,61
6	Canada	8,17	16,01	7,84	715,26	-350,26	-0,49
22	Finlande	5,87	13,44	7,57	835,71	-470,71	-0,56
86	Uruguay	2,91	10,32	7,41	1294,43	-929,43	-0,72
4	Australie Australie	9,31	16,57	7,26	649,63	-284,63	-0,44
153	République centrafricaine	1,24	7,87	6,63	2316,57	-1951,57	-0,84
55	Paraguay	4,16	10,52	6,36	923,03	-558,03	-0,60
79	Brésil	3,11	9,08	5,97	1065,66	-700,66	-0,66
31	Nouvelle-Zélan	5,6	10,14	4,54	660,91	-295,91	-0,45
102	Namibie	2,48	6,88	4,4	1012,58	-647,58	-0,64
68	Nouvelle-Calédonie	3,58	7,67	4,09	782,00	-417,00	-0,53
77	Argentine	3,14	6,92	3,78	804,39	-439,39	-0,55
16	Estonie Estonie	6,86	10,53	3,67	560,27	-195,27	-0,35
15	Suède	7,25	10,62	3,37	534,66	-169,66	-0,32
18	Lettonie	6,29	9,55	3,26	554,17	-189,17	-0,34
43	Norvège	4,98	8,18	3,2	599,54	-234,54	-0,39
151	Îles Salomon	1,29	4,36	3,07	1233,64	-868,64	-0,70
17	Bahamas Bahamas	6,84	9,55	2,71	509,61	-144,61	-0,28
180	République démocratique Congo	0,82	3,07	2,25	1366,52	-1001,52	-0,73
124	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1,91	3,92	2,01	749,11	-384,11	-0,51
100	Mauritanie	2,54	4,48	1,94	643,78	-278,78	-0,43
128	Colombie	1,87	3,6	1,73	702,67	-337,67	-0,48
108	Pérou	2,28	3,97	1,69	635,55	-270,55	-0,43
173	Madagascar	0,99	2,63	1,64	969,65	-604,65	-0,62
176	Angola	0,93	2,55	1,62	1000,81	-635,81	-0,64
160	Liberia	1,21	2,57	1,36	775,25	-410,25	-0,53
187	Timor oriental	0,48	1,78	1,3	1353,54	-988,54	-0,73
174	Zambie	0,99	2,23	1,24	822,17	-457,17	-0,56
178	Mozambique	0,87	2,06	1,19	864,25	-499,25	-0,58
28	Russie	5,69	6,79	1,1	435,56	-70,56	-0,16
146	Nicaragua	1,39	2,25	0,86	590,83	-225,83	-0,38
188	Érythrée	0,49	1,3	0,81	968,37	-603,37	-0,62
145	Guinée	1,41	2,09	0,68	541,03	-176,03	-0,33
142	Tchad	1,46	2,03	0,57	507,50	-142,50	-0,28
162	Cameroun	1,17	1,69	0,52	527,22	-162,22	-0,31
152	Côte d'Ivoire	1,27	1,78	0,51	511,57	-146,57	-0,29
58	Guinée équatoriale	3,97	4,4	0,43	404,53	-39,53	-0,10
46	Bhoutan	4,84	5,27	0,43	397,43	-32,43	-0,08
143	Birmanie	1,43	1,84	0,41	469,65	-104,65	-0,22
157	Laos	1,22	1,62	0,4	484,67	-119,67	-0,25
93	Panama	2,79	2,94	0,15	384,62	-19,62	-0,05
130	Honduras	1,68	1,77	0,09	384,55	-19,55	-0,05
139	Mali	1,53	1,58	0,05	376,93	-11,93	-0,03
112	Équateur	2,17	2,2	0,03	370,05	-5,05	-0,01
155	Somalie	1,24	1,27	0,03	373,83	-8,83	-0,02
154	Sierra Leone	1,24	1,24	0	365,00	0,00	0,00
159	Cambodge	1,21	1,09	-0,12	328,80	36,20	0,11
181	Malawi	0,81	0,66	-0,15	297,41	67,59	0,23
161	Sénégal	1,21	1,05	-0,16	316,74	48,26	0,15
23	Lituanie	5,83	5,67	-0,16	354,98	10,02	0,03
169	Gambie	1,03	0,82	-0,21	290,68	74,42	0,26
158	Burkina Faso	1,21	0,98	-0,23	295,62	69,38	0,23
149	Tanzanie	1,32	1,08	-0,24	298,04	66,36	0,22
183	Afghanistan	0,79	0,5	-0,29	231,01	133,99	0,58
135	Indonésie	1,58	1,26	-0,32	291,08	73,92	0,25
136	Niger	1,56	1,24	-0,32	290,13	74,87	0,26
179	Rwanda	0,87	0,54	-0,33	226,55	138,45	0,61
166	Banladesh	0,73	0,38	-0,34	103,64	172,96	0,65

N°	Pays-Bas	Emp.Ecolo (1)	Biocapcité(2)	Solde(2-1)	DE=(2/1)*365	JE=(365-DE)	RES=JE/DE
186	Haiti	0,61	0,27	-0,34	161,66	203,44	1,26
62	Botswana	3,83	3,47	-0,36	330,69	34,31	0,10
177	Tadjikistan	0,91	0,53	-0,38	212,58	152,42	0,72
175	Népal	0,98	0,59	-0,39	219,74	145,26	0,66
95	Roumanie	2,71	2,32	-0,39	312,47	52,53	0,17
134	Géorgie	1,58	1,17	-0,41	270,28	94,72	0,35
184	Pakistan	0,79	0,35	-0,44	161,71	203,29	1,26
172	Éthiopie	1,02	0,58	-0,44	207,55	157,45	0,76
73	Bulgarie	3,32	2,86	-0,46	314,43	50,57	0,16
165	Nigeria	1,16	0,7	-0,46	220,26	144,74	0,66
182	Burundi	0,8	0,32	-0,48	146,00	219,00	1,50
170	Kenya	1,03	0,51	-0,52	180,73	184,27	1,02
87	Fidji	2,9	2,37	-0,53	298,29	66,71	0,22
144	Bénin	1,41	0,88	-0,53	227,80	137,20	0,60
171	Yémen	1,03	0,5	-0,53	177,18	187,82	1,06
63	Monténégro	3,78	3,24	-0,54	312,86	52,14	0,17
118	Wallis-et-Futuna	2,07	1,51	-0,56	266,26	98,74	0,37
167	Philippines	1,1	0,54	-0,56	179,18	185,82	1,04
91	Ukraine	2,84	2,27	-0,57	291,74	73,26	0,25
163	Corée Nord	1,17	0,6	-0,57	187,18	177,82	0,95
166	Togo	1,13	0,53	-0,6	171,19	193,81	1,13
123	Kirghizistan	1,91	1,3	-0,61	248,43	116,57	0,47
121	Ghana	1,97	1,35	-0,62	250,13	114,87	0,46
141	Sao Tomé-et-Principe	1,49	0,87	-0,62	213,12	151,88	0,71
133	Viêt Nam	1,65	1	-0,65	221,21	143,79	0,65
156	Ouganda	1,24	0,59	-0,65	173,67	191,33	1,10
164	Inde	1,16	0,45	-0,71	141,59	223,41	1,58
168	Iles Comores	1,03	0,32	-0,71	113,40	251,60	2,22
34	Danemark	5,51	4,78	-0,73	316,64	48,36	0,15
52	Chili	4,36	3,63	-0,73	303,89	61,11	0,20
85	Hongrie	2,92	2,17	-0,75	271,25	93,75	0,35
147	Zimbabwe	1,37	0,62	-0,75	165,18	199,82	1,21
69	Venezuela	3,57	2,78	-0,79	284,23	80,77	0,28
89	Iles Vierges britanniques	2,86	2,05	-0,81	261,63	103,37	0,40
94	Iles Samoa	2,77	1,93	-0,84	254,31	110,69	0,44
132	Lesotho	1,66	0,78	-0,88	171,51	193,49	1,13
148	Sri Lanka	1,32	0,44	-0,88	121,67	243,33	2,00
125	Guatemala	1,89	0,99	-0,9	191,19	173,81	0,91
140	Syrie	1,51	0,6	-0,91	145,03	219,97	1,52
131	Maroc	1,68	0,71	-0,97	154,26	210,74	1,37
137	République dominicaine	1,53	0,56	-0,97	133,59	231,41	1,73
129	Moldavie	1,78	0,8	-0,98	164,04	200,96	1,23
82	Grenadine	2,98	1,96	-1,02	240,07	124,93	0,52
110	Albanie	2,21	1,18	-1,03	194,89	170,11	0,87
59	Croatie	3,92	2,8	-1,12	260,71	104,29	0,40
120	Eswatini	2,01	0,88	-1,13	159,80	205,20	1,28
56	Bahrein	4,06	2,87	-1,19	258,02	106,98	0,41
122	Cuba	1,95	0,76	-1,19	142,26	222,74	1,57
97	Iles Tonga	2,7	1,48	-1,22	200,07	164,93	0,82
64	Malaisie	3,71	2,41	-1,3	237,10	127,90	0,54
90	Costa Rica	2,84	1,53	-1,31	196,64	168,36	0,86
109	Arménie	2,23	0,89	-1,34	145,67	219,33	1,51
57	Slovaquie	4,06	2,71	-1,35	243,63	121,37	0,50
106	Ouzbékistan	2,32	0,92	-1,4	144,74	220,26	1,52
105	Tunisie	2,34	0,93	-1,41	145,06	219,94	1,52
111	Djibouti	2,19	0,77	-1,42	128,33	236,67	1,84
98	Thaïlande	2,66	1,24	-1,42	170,15	194,85	1,15
41	Biélorussie	5,09	3,64	-1,45	261,02	103,98	0,40
96	Serbie	2,7	1,25	-1,45	168,98	196,02	1,16
117	Salvador	2,07	0,61	-1,46	107,56	257,44	2,39
126	Jamaïque	1,89	0,43	-1,46	83,04	281,96	3,40
107	Azerbaïdjan	2,31	0,85	-1,46	134,31	230,69	1,72
78	Bosnie-Herzégovine	3,12	1,63	-1,49	190,69	174,31	0,91
114	Algérie	2,12	0,59	-1,53	101,58	263,42	2,59
99	Dominique	2,57	1,03	-1,54	146,28	218,72	1,50
113	Égypte	2,15	0,56	-1,59	95,07	269,93	2,84
127	Irak	1,88	0,29	-1,59	56,30	308,70	5,48
88	Mexique	2,89	1,27	-1,62	160,40	204,60	1,28
116	Martinique	2,08	0,39	-1,69	68,44	296,56	4,33
75	Macédoine Nord	3,26	1,51	-1,75	169,06	195,94	1,16
72	Turquie	3,33	1,52	-1,81	166,61	198,39	1,19
32	Irlande	5,57	3,73	-1,84	244,43	120,57	0,49
80	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	3,11	1,26	-1,85	147,88	217,12	1,47
92	Iran	2,79	0,9	-1,89	117,74	247,26	2,10
115	Jordanie	2,1	0,21	-1,89	36,50	328,50	9,00
101	Cap-Vert	2,52	0,62	-1,9	89,80	275,20	3,06
40	France	5,14	3,11	-2,03	220,85	144,15	0,65
103	Sainte-Lucie	2,45	0,34	-2,11	50,65	314,35	6,21
33	Kazakhstan	5,55	3,41	-2,14	224,26	140,74	0,63
74	Afrique Sud	3,31	1,15	-2,16	126,81	238,19	1,88
50	Pologne	4,44	2,08	-2,36	170,99	194,01	1,13
60	Portugal	3,88	1,51	-2,37	142,05	222,95	1,57
66	Espagne	3,67	1,25	-2,42	124,32	240,68	1,94
71	Chine	3,38	0,94	-2,44	101,51	263,49	2,60
35	Turkménistan	5,47	2,79	-2,68	186,17	178,83	0,96
39	Tchéquie	5,19	2,46	-2,73	173,01	191,99	1,11
84	Nauru	2,94	0,19	-2,75	23,59	341,41	14,47
70	Maurice	3,46	0,71	-2,75	74,90	290,10	3,87
51	Grèce	4,38	1,61	-2,77	134,17	230,83	1,72
76	Guaïloupe	3,23	0,45	-2,78	50,85	314,15	6,18
21	Autriche	6,06	3,07	-2,99	184,91	180,09	0,97
65	Libye	3,69	0,7	-2,99	69,24	295,76	4,27
37	Allemagne	5,3	2,27	-3,03	156,33	208,67	1,33
47	Polynésie française	4,73	1,37	-3,36	105,72	259,28	2,45
24	Slovénie	5,81	2,35	-3,46	147,63	217,37	1,47
67	Réunion	3,65	0,18	-3,47	18,00	347,00	19,28
61	Liban	3,84	0,33	-3,51	31,37	333,63	10,64
48	Italie	4,61	1,08	-3,53	85,51	279,49	3,27
45	Émirats arabes unis	4,94	1,32	-3,62	97,53	267,47	2,74
54	Chypre	4,21	0,34	-3,87	29,48	335,52	11,38
38	Pays-Bas	5,28	1,17	-4,11	80,88	284,12	3,51

49	Barba	4,48	0,19	-4,29	15,48	349,52	22,58
42	Japon	5,02	0,72	-4,3	52,35	312,65	5,97
44	Saint-Christophe-et-Niévens	4,94	0,62	-4,32	45,81	319,19	6,97
36	Antigua-et-Barbuda	5,38	0,94	-4,44	63,77	301,23	4,72
5	États-Unis	8,22	3,76	-4,46	166,96	198,04	1,19
25	Suisse	5,79	1,3	-4,49	81,95	283,05	3,45
22	Taiwan	5,93	1	-4,93	61,55	303,45	4,93
27	Sud Corée	5,69	0,68	-5,01	43,62	321,38	7,37
30	Arabie saoudite	5,61	0,5	-5,11	32,53	332,47	10,22
29	Îles Caïmans	5,65	0,32	-5,33	20,67	344,33	16,66
12	Oman	7,52	1,92	-5,6	93,19	271,81	2,92
26	Bermus	5,77	0,13	-5,64	8,22	356,78	43,38
19	Israël Israël	6,22	0,35	-5,87	20,54	344,46	16,77
14	Belgique	7,44	1,19	-6,25	58,38	306,62	5,25
10	Trinité-et-Tobago	7,92	1,56	-6,36	71,89	293,11	4,08
11	Montserrat	7,78	1,36	-6,42	63,80	301,20	4,72
13	Bahreïn	7,49	0,58	-6,91	28,26	336,74	11,91
9	Royaume-Uni	7,93	0,56	-7,37	25,78	339,22	13,16
7	Koweït	8,13	0,55	-7,58	24,69	340,31	13,78
8	Singapour	7,97	0,05	-7,92	2,29	362,71	158,40
3	Qatar	10,8	1,24	-9,56	41,91	323,09	7,71
2	Aruba	11,88	0,57	-11,31	17,51	347,49	19,84

D'après Global Footprint Network (Rapport 2016)